



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 17 NOVEMBRE 2022

Publication en date du 19 décembre 2022





Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Bonsoir, mes chers collègues, je vous propose que nous puissions démarrer cette séance du conseil municipal.

LE MAIRE : 28 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, François-Henri REYNAUD, Pauline GEISMAR, Claire LOUVE, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUTSAS.

Monsieur Olivier BERTHET est excusé et a donné pouvoir à Éric BERDOATI qui l'accepte ;
Madame Anne COVO est excusée et a donné pouvoir à Jacques GRUBER qui l'accepte ;
Madame Mireille GUEZENEC est excusée et a donné pouvoir à Jean-Christophe PIERSON qui l'accepte ;
Madame Nathalie MOUTON-VEILLÉ est excusée et a donné pouvoir à Virginie RECHAIN qui l'accepte ;
Madame Céline PEIGNÉ est excusée et a donné pouvoir à Diane DOMAS qui l'accepte ;
Monsieur Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Capucine du SARTEL qui l'accepte ;
Monsieur Arnaud BOSSER est excusé et a donné pouvoir à Sacha GAILLARD qui l'accepte.

Merci beaucoup.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci.

II- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire rend compte des 63 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (22)

- Mise à disposition et locations de salles : Grand Livre, espace ouvert du Carré, Brunet, Colonnes (8)
- Signature d'une convention d'occupation domaniale pour un logement sis à Saint-Cloud, 4 rue des Ecoles
- Mise à disposition hors temps scolaire des gymnases départementaux affectés aux collèges Gounod et Verhaeren au profit de la commune de Saint-Cloud
- Signature d'une convention de location d'installations sportives au profit de l'école de commerce SKEMA Business School
- Signature d'un contrat de location longue durée avec la société Automobiles Citroën
- 10 décisions d'ester en justice dans le cadre de divers contentieux dont « Monsieur et Madame X c/ commune de Saint-Cloud » (contentieux urbanisme - PC 92064 20 0009 - **38/46 boulevard de la République** - marché des Avelines, «SCCV Saint-Cloud c/ commune de Saint-Cloud » (contentieux urbanisme - PC° PC 92064 19 00014 M02 - terrain situé au **2 bis rue Laval**), "Messieurs X c/ commune de Saint-Cloud" (PC n°92064 20 0030 - terrain sis **40 rue du 18 juin 1940**), "M. X c/ commune de Saint-Cloud" - (DP n°92064 22 00113 – bien situé **14 rue de l'Eglise**), «Ville de Saint-Cloud c/ twitter » et «syndicat du Parc de Béarn c/ commune de Saint-Cloud »

■ Marchés publics (32)

Diverses signatures concernant :

- L'accord-cadre relatif à la modernisation, l'extension et la maintenance du dispositif de vidéo protection de la ville de Saint-Cloud
- Le lot n°2 (Démolitions – Gros-œuvre – Charpente bois) du marché de travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

- Les lots 3, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 16 et déclaration sans suite des lots 4, 5, 9, 10, 15 et 17 du marché de travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud
- Les modifications n°1 et n°2 du marché relatif à la propreté urbaine des espaces publics de la ville de Saint-Cloud
- La modification n°1 du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération de rénovation de l'îlot du marché des Avelines
- Deux contrats de maîtrise d'œuvre pour le remplacement d'ascenseurs sis 4 rue des Ecoles et 10 place Silly
- Un contrat de mission avec la société SET INGENIERIE pour la réalisation d'une étude structurelle sur la capacité portante de la dalle du parking 3F
- Un contrat pour le désamiantage des façades d'un bâtiment de logements collectifs sis 3 rue Feudon à Saint-Cloud
- Un contrat pour le dégraissage des hottes et le lessivage des murs dans les cuisines des crèches de la Ville
- Le marché relatif à l'aménagement de la rue des Villarmains et de l'avenue Caroline
- Divers contrats de maintenance pour le progiciel PELEHAS (service du logement), pour des équipements radio de la police municipale et des installations PPMS des écoles et pour la Mairie
- Un avenant RGPD aux contrats de services ARPEGE
- Des avenants au contrat de maintenance et d'hébergement Logiciel TECHNOCARTE
- Un contrat de maintenance pour l'infrastructure des serveurs informatiques de la Ville
- Un contrat et d'éventuels avenants de prestation de services « EVENTMAKER » pour la mise en place d'une plateforme d'inscriptions avec contrôle d'accès lors du Grand apéro du 3 septembre 2022
- L'organisation de séances de formation aux gestes de premier secours
- L'achat d'une prestation pension complète pour un séjour de vacances du 18 au 26 août 2022 sur le centre de Boyardville
- Un contrat de location annuelle pour la fourniture et la livraison de matériels d'illuminations
- Un contrat de mission avec la société set4 ingénierie pour la réalisation de plans complémentaires suite à l'étude de faisabilité pour la construction d'un parking en ouvrage sous le stade Martine Tacconi
- Un contrat de prestation de service "Cie du Tire-Laine" - Animation bal pour enfants à l'occasion du Noël des enfants du personnel le dimanche 11 décembre 2022 à l'école du Val d'Or
- Un contrat de prestation de service "Creashow Communication" pour la location d'un manège "Le petit train du Père Noël" à l'occasion du Noël au Jardin des Tourneroches du 10 au 24 décembre 2022
- Un contrat de prestation de service "Surmesures Production" pour la location du grand chalet du Père Noël à l'occasion du Noël au Jardin des Tourneroches du 10 au 24 décembre 2022
- Un contrat de prestation de service "Cie Okazoo" - Animation l'Arche de Noël, la brigade animalière du Père Noël à l'occasion du Noël au Jardin des Tourneroches le 11 décembre 2022
- Un contrat concernant deux séances de contes de Noël
- Divers contrats avec : la SARL ZEBULINE concernant le spectacle "l'arbre de Nouky" le 30/11/22 à la Crèche Clair de Lune, la SARL studio TRALALAIRE concernant le spectacle "La Forêt Enchanté le 12/12/22 à la crèche Manège enchanté et un spectacle "Noël au village" et la SARL Touk Touk Compagnie concernant un spectacle "Boutchou le petit train et le grand ours blanc"
- Un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle : Musical World Trip, le samedi 26 novembre 2022 à l'Espace musique de la médiathèque municipale de Saint-Cloud.

Urbanisme- Voirie

- Dépôt d'une déclaration préalable relative au projet de requalification de la rue des Villarmains et de l'avenue Caroline

Finances (2)

- Demande de subvention pour la modernisation des équipements et le remplacement de sol de la grande salle des 3 Pierrots
- Demande de subventions pour l'audit et les travaux énergétiques à la piscine du complexe sportif des Tourneroches

Régies municipales (2)

- Création d'une régie d'avances Séjour à La Turballe (Automne)
- Création d'une régie d'avances Séjour à Meschers-sur-Gironde (Automne)



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

■ Culture (4)

- Convention de prêt d'œuvres [REDACTED] pour l'exposition *René Crevel (1892-1971) Confort et utopie*
- Convention de prêt du musée Adrien Dubouché, Cité de la céramique Sèvres et Limoges pour l'exposition *René Crevel (1892-1971) Confort et utopie*
- Convention de prêt [REDACTED] pour l'exposition *René Crevel (1892-1971) Confort et utopie*
- Rencontre avec les classes et l'auteure et illustratrice Barbara Martinez - le samedi 07 octobre 2022 à la médiathèque municipale de Saint Cloud - Espace jeunesse

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous sommes le 17 novembre 2022. Il y a très précisément 4 années jour pour jour, le 17 novembre 2018 démarrait le mouvement des gilets jaunes.

L'origine de ce mouvement est simple, claire et parfaitement identifiée, c'est l'augmentation du prix des carburants automobiles issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques la TICPE. Par la suite, ce mouvement de mécontentement a multiplié les revendications politiques, démocratiques, économiques et sociales. Il n'existe pas un profil type du gilet jaune et le mouvement de contestation s'est démultiplié dans plusieurs directions. De week-end en week-end, les manifestations se succèdent pour compter au final 33 samedis, le dernier étant le 6 juillet 2019. Alors que nous sommes en pleine crise, le Président de la République annonce la tenue d'un grand débat national qui se tient de mi-janvier 2019 à mars 2019.

Il s'agit en réalité d'une opération de communication de grande ampleur menée directement par la Présidence de la République et dans laquelle les Maires sont appelés à la rescousse pour tenter de désamorcer la contestation.

Les Maires présents dans ces grands débats sont triés sur le volet, comme le dit l'expression populaire consacrée et les lieux de débat sont également habilement choisis.

Force est de reconnaître que peu de solutions ou de propositions émergent de cette séquence. En revanche, une chose est certaine, le Président de la République a su utiliser les Maires comme bouclier pour passer cette période très difficile.

Depuis cette époque, le sort réservé aux collectivités locales s'est-il amélioré ? Malheureusement non !

Alors que le budget de l'État ne cesse d'accroître les déficits, le Président de la République annonce vouloir réaliser 10 milliards d'économie sur le compte des collectivités. Finalement, l'envolée du déficit public est inversement proportionnelle à la réduction des crédits alloués aux collectivités. Plus le gouvernement réduit les dotations aux collectivités et plus le déficit public augmente. Mais personne n'est dupe et la manœuvre est presque infantile : il est plus aisé de demander aux autres de faire des économies que d'assumer soi-même de telles mesures.

L'attitude est affligeante et dangereuse démocratiquement. Je le redis avec force ! Les collectivités locales et plus particulièrement les communes de France sont le ciment de notre société. Sans elles, le pays serait en grand danger. Chaque commune est une petite république qui tente chaque jour de rendre la vie de ses administrés plus apaisée. Les politiques publiques, les services publics, les élus locaux, les administrations municipales sont autant d'acteurs au service de la vie quotidienne des Français. Les communes sont indispensables et indissociables de notre cohésion sociale. À Saint-Cloud, comme ailleurs, tout le démontre. Pour que cette réalité fonctionne, une seule et unique chose est indispensable : l'autonomie fiscale et financière des communes. Cette notion échappe complètement au Président de la République.

La suppression de la dotation globale de fonctionnement, certes engagée sous François Hollande mais active depuis 2017, la suppression pure et simple de la taxe d'habitation, la suppression annoncée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la nationalisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui en 2023 sera perçue directement par la direction générale des finances publiques et non plus



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

par les communes, bref la liste pourrait encore s'allonger, toutes ces mesures poursuivent un seul objectif : mettre les communes sous la tutelle de l'État. Les esprits primaires vont me rétorquer que toutes ces suppressions sont compensées, ce qui est partiellement vrai. Pourquoi partiellement? parce que les compensations sont toujours figées à une année de référence et que, dans ces conditions, la dynamique n'est pas restituée. Certes nous perdons la dynamique et surtout l'envie d'améliorer l'attractivité de nos territoires, mais nous perdons surtout l'autonomie. Le Conseil municipal n'est plus souverain. Nous ne délibérons plus pour fixer un taux, pour déterminer un produit. Nous sommes réduits à percevoir une subvention dont le montant n'est pas garanti dans le temps, l'exemple de la DGF en témoigne. En effet, en 2017 nous percevions une recette de 2 040 140 €, en 2022 nous avons perçu une recette de 613 951 €, la stabilité est loin d'être au rendez-vous.

Je veux le dire aux Clodoaldiens, je ne me suis pas engagé et je n'ai pas été élu pour aller percevoir à un quelconque guichet une subvention. Je me suis engagé au nom de convictions fortes et assumées avec un programme clair et partagé et j'ai été élu pour l'appliquer. C'est très précisément cela le fonctionnement démocratique de notre République. Et c'est justement parce qu'il existe une différence programmatique entre les candidats que la démocratie fonctionne. Pour percevoir au guichet une subvention, il n'y a plus besoin d'élus locaux. Notre pays sera un peu plus administré voire soviétisé, et la situation sociale ne sera pas tenable très longtemps.

S'engager pour l'autonomie fiscale et financière de nos communes, c'est très justement s'engager pour un fonctionnement démocratique noble et vertueux de notre pays. C'est un engagement moderne et porteur d'avenir. En un mot, c'est un véritable engagement politique ! »

Madame DE LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci Monsieur le Maire.

■ **« Un artiste, un commerçant »** : de retour cette semaine pour une 6^{ème} édition, cette manifestation réunit jusqu'au 27 novembre une trentaine d'artistes exposant dans les commerces et restaurants de chaque quartier de la Ville. Parallèlement, l'inauguration de l'accrochage au Carré d'une œuvre de chaque artiste participant à l'exposition a eu lieu le 15 novembre.

■ **Les 3 Pierrots** : la phase curage du chantier est désormais terminée et la plupart des entreprises sont quant à elles notifiées. La seconde phase relative au gros œuvre démarre actuellement après de nombreuses négociations très bien menées par les services et la maîtrise d'œuvre.

En parallèle, la saison Hors les murs se poursuit avec un **prochain spectacle le 22 novembre au centre Culturel Sidney Bechet à Garches : Je ne cours pas, je vole**. Ségolène de Larminat souligne une belle performance pour ce spectacle plongeant au cœur du sport de haut niveau où cinq comédiens incarnent à eux seuls vingt-trois personnages ! À noter : une opération permettant aux adhérents des associations sportives d'obtenir un tarif préférentiel a été mise en place en partenariat avec le service des Sports.

■ **La Médiathèque** : franc succès pour les **semaines du livre pour la jeunesse** avec une exposition sur les oiseaux où animations ont alterné avec contes et ateliers.

Le **samedi 15 octobre**, le critique littéraire Pierre-Édouard Peillon a échangé avec les lauréats du prix littéraire de Saint-Cloud et du prix coup de cœur du Salon des auteurs clodoaldiens 2022 - Philippe Khatchadourian et Marie-Dominique Cabanel - lors d'une belle soirée de rencontres littéraires.

Le **samedi 18 novembre à 18h**, dans le cadre de « Saint-Cloud, Ville Impériale » Carole Blumenfeld, docteur en histoire de l'art, donnera une **conférence** sur une figure culturelle incontournable de l'Empire : Mathilde Bonaparte, nièce de Napoléon Ier et cousine de Napoléon III - **Mathilde Bonaparte : la culture, une arme politique**.

■ **Le Musée des Avelines** : la nouvelle exposition "**René Crevel (1892 - 1971) Confort et utopie : l'esprit Art déco**" a ouvert ses portes aujourd'hui et **se tiendra jusqu'au 26 mars 2023**. Clodoaldien pendant 35 ans et profondément investi dans la vie culturelle de Saint-Cloud, il était à la fois architecte, décorateur et peintre.

Au programme, une riche programmation à venir agrémentée de visites « pastilles » (visites courtes sur un thème précis) ou encore des séances de méditation devant les œuvres.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

■ **Le Carré** : de nombreuses manifestations avec notamment l'exposition d'art floral organisée par l'espace des Coteaux dans le cadre de la *semaine bleue*, les conférences Arts et Loisirs et Collège Universitaire ou encore la résidence de la troupe des 365 jours avec deux représentations du spectacle *Le Bossu de Notre Dame* ayant affiché complet.

■ **L'ECLA** : une exposition des ateliers d'arts plastiques intitulée *Avoir la tête ailleurs* se tiendra dans l'espace du Rectangle au Carré jusqu'au 3 décembre.

Prochains événements prévus : **vendredi 25 novembre, une soirée jeux de société et vendredi 9 décembre, un concert de jazz.**

■ **Salles des Avelines** : À noter ! Les bourses organisées par l'Association des Familles de Saint-Cloud et le Marché de Noël des AVF s'ajouteront aux activités régulières.

LE MAIRE : Merci Madame DE LARMINAT, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci Monsieur le Maire.

■ **La caravane solidaire** : à l'initiative du Département des Hauts de Seine, la caravane solidaire a pris place sur les sites des marchés forains les 7 et 15 novembre derniers. Différents professionnels de l'action sociale départementale et des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Hôpital des 4 Villes...) ont pu être ainsi réunis pour la première fois en vue :

- de renseigner et faciliter l'accès aux droits (dossiers de surendettement, demande d'aide à l'amélioration de l'habitat, déclaration trimestrielle de la CAF ...),
- d'aider à la prise de rendez-vous,
- d'orienter les demandeurs vers d'autres services publics ou partenaires associatifs,
- d'aider à la constitution de dossiers/ à compléter le dossier,
- d'informer sur la prévention liée à la santé, à la parentalité et notamment aux violences intrafamiliales ainsi que sur la prévention des addictions.

La Ville est favorable à une reconduction l'an prochain.

■ **Etude ARS/URPS** : relative à la couverture médicale de Saint-Cloud et en vue d'anticiper les perspectives à venir liées à la désertification médicale, **une présentation à tous les acteurs locaux de la Santé est programmée le 7 décembre prochain.**

Jean-Christophe Person en profite pour annoncer :

- le développement de *Ma Maison Médicale* située rue Gounod - une deuxième antenne s'installe rue Preschez,
- l'ouverture d'un cabinet médical rénové place Sainte Clotilde avec d'ores et déjà la présence d'un ORL,
- l'ouverture très prochaine d'un cabinet de pédiatrie avec 3 pédiatres dans le quartier Fouilleuse début 2023.

Je garde la parole pour vous faire part de la communication de Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC (excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON) Conseillère municipale, déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

■ **Espace d'animation des Coteaux** : avec toujours plus de membres, de nombreuses activités y sont proposées, **art floral, arts plastiques, gym douce, gym cérébrale, conférences informatique, cercles de lecture, jeux de société avec en nouveauté l'aquagym.**

Une sortie au Grand Palais immersif (12^{ème}) a été l'occasion de découvrir l'exposition *Venise révélée*.

■ **Semaine bleue** : très belle semaine ayant remporté un vif succès !

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Madame PINAULDT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci Monsieur le Maire.

■ **Cadastre solaire numérique** : un lien diffusé depuis le 7 novembre sur le site internet de la Ville permet aux habitants de connaître gratuitement le potentiel solaire de leur habitation. Dispositif mis en place par le territoire Paris Ouest la Défense (POLD) : saisir son adresse suffit pour obtenir des données comme le potentiel solaire fort ou faible de la toiture, la surface maximale de panneaux photovoltaïques que la toiture peut accueillir et la quantité d'électricité susceptible d'être produite. Des contacts, tels que l'ALEC (Agence locale de l'Energie et du Climat) ou bien un architecte conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sont également proposés aux habitants qui souhaitent aller plus loin dans leurs projets.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur le Maire.

■ **Restauration scolaire** : le nouveau prestataire - SOGERES - mis en place au mois d'août dernier, a rencontré quelques difficultés au démarrage : retards de livraison, difficultés d'approvisionnement et mauvaises appréciations des quantités. La directrice générale a été reçue afin que soient corrigés au plus vite les dysfonctionnements et que la période de transition soit la plus courte possible. L'intervention rapide de la Ville a porté ses fruits. Quelques points d'amélioration restent à venir sous la vigilance de la référente pause méridienne de la Ville. **La première Commission de restauration se tiendra le 24 novembre et réunira parents, prestataire et service Education en vue d'un échange constructif.** Un point de satisfaction à souligner : nombreux sont les retours positifs de parents d'élèves, d'enseignants et d'animateurs sur la qualité gustative des repas !

■ **Projets en Education Artistique et Culturelle (PEAC)** : l'Inspectrice de l'Éducation Nationale présentera ces projets le 21 novembre en vue d'un financement par la Caisse des écoles. La Ville contribue ainsi de façon significative à l'instruction des élèves de maternelle et de primaire. Douze projets impliqueront 1419 élèves : formation d'une chorale avec intervenant extérieur en maternelle, sensibilisation des élèves au respect de la biodiversité, apprentissage du jeu d'échecs, préparation avec un comédien d'une pièce de théâtre sur un épisode de la mythologie grecque, découverte de l'histoire et de la géographie de la ville de Saint-Cloud, projet Grand Nord avec Polar Team de suivi de l'expédition polaire au Canada et Alaska menée par Sébastien Dos Santos Borges et ses chiens de traîneau, réalisation de courts métrages en Stop Motion des aventures d'Astérix et d'Obélix, découverte des arts du cirque avec un spectacle de fin d'année...

Le budget de ces projets s'élève à 26 000 € et fera l'objet d'une délibération lors du prochain Comité de la Caisse des Ecoles le 29 novembre prochain.

Je garde la parole pour vous faire part de la communication de Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO (excusée, rapportée par Jacques GRUBER) 7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

■ **Crèche des Petits Pas** : Bienvenue à Madame [REDACTED], nouvelle directrice.

■ **Capacité d'accueil dans les structures de Petite enfance** : le contexte actuel de pic épidémiologique très fort, que ce soit pour les bronchiolites concernant les nourrissons, ainsi que des dérivés pour les adultes, combinés au COVID et autres maux hivernaux, ont contraint la Ville à réduire l'offre d'accueil tout en essayant d'avoir le moins d'impact possible sur le quotidien des Clodoaldiens.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Anne COVO tient à remercier l'ensemble des équipes de la Petite Enfance qui se sont mobilisées depuis fin octobre, œuvrant ainsi pour un maintien optimal du service public.

LE MAIRE : Merci Monsieur GRUBER, Madame DU SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL 5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci Monsieur le Maire.

VOIRIE ■ **Travaux rue des Villarmains et avenue Caroline** : ces travaux ont démarré ce jour. Quelques ajustements ont été effectués suite à la réunion publique du 5 octobre dernier. Plusieurs phases sont prévues : une trêve sera cependant observée durant la période de Noël et les travaux reprendront début janvier.

■ **Eclairage** : Les travaux d'éclairage permettant de passer toute la rue du commandant Lareinty en mode Led devraient pouvoir commencer courant décembre. Capucine du SARTEL rectifie à cette occasion quelques idées fausses qui circulent : la consommation des décorations de Noël sur la Ville reste dérisoire, toutes les ampoules sont en led et la part la plus importante du budget (80%) correspond à la pose et dépose.

Illumination prévue le 28 novembre !

PROPRETÉ

■ **Points d'apport volontaire rue d'Orléans** : en service depuis le 2 novembre. Tous les habitants du quartier qui souhaiteraient les utiliser à 100% et qui voudraient en profiter pour rendre leurs bacs sont bien sûr les bienvenus. L'objectif premier est de nettoyer les trottoirs encombrés par de nombreux bacs orphelins qui ne sont plus jamais rangés. Ceux-ci seront repris assez vite après une petite période d'adaptation.

■ **Tri et collecte** : pour aider les Clodoaldiens dans la gestion de leurs déchets, il suffit de suivre le lien [Tri et collecte | Ville de Saint-Cloud \(saintcloud.fr\)](https://www.saintcloud.fr) et de saisir une adresse postale. Toutes les solutions de collecte avec les calendriers seront alors disponibles.

LE MAIRE : Merci, Madame DU SARTEL, Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci Monsieur le Maire.

■ **Piscine** : mise en place d'une nouvelle signalisation visuelle en trompe l'œil et de nouveaux fléchages ! Des cours d'Aquagym organisés par l'UAS ont commencé depuis mi-octobre pour une douzaine de seniors de l'Espace des Coteaux, le mardi midi.

■ **Matches de water-polo** : les compétitions ont démarré pour les jeunes de moins de 17 ans avec une première victoire. **La prochaine rencontre à domicile est prévue dimanche 27 novembre.**

■ **Ecoles des sports** : le stage organisé la première semaine des vacances de Noël est complet avec 24 enfants qui auront, cette année, la possibilité de prendre des repas chauds.

■ **UAS Natation** : les 12 et 13 novembre, l'UAS Natation a participé pour la première fois et de manière fort honorable, aux interclubs régionaux pour les Masters.

■ **Volley** : les Mariannes du stade Français ont parfaitement démarré leur saison, en battant LE CANNET, Champion de France en titre, et le RC CANNES. Elles sont actuellement 3^{ème} ex-aequo ! Les deux matches à venir vont les confronter à de grandes équipes.

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN, Madame ASKINAZI.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci Monsieur le Maire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises** : toujours plus mobilisé, Saint-Cloud Entreprises facilite et développe les échanges entre les entreprises, la Ville et le tissu économique local. L'objectif est de les impliquer dans la vie locale pour mieux les intégrer et les fidéliser. La création de synergie entre entreprises, artisans et commerçants et l'animation du tissu économique local sont essentielles pour l'organisation de moments propices à ces rencontres.

Ainsi, le salon *Tous mobilisés* pour l'emploi a eu lieu le 11 octobre dernier en partenariat avec le Pôle Emploi de Rueil-Malmaison et la ville de Vaucresson. Ce forum emploi était axé sur les métiers des services à la personne, la grande distribution et l'hôtellerie restauration. 34 entreprises locales y ont participé. 200 demandeurs d'emploi du département ont pu rencontrer directement leurs futurs employeurs.

La deuxième édition de l'Apéro Network a eu lieu le 9 novembre au *Nouveau Village* dans le quartier des Coteaux. Ce rendez-vous très attendu a permis aux participants de partager un moment de convivialité entre entreprises, commerçants et artisans. Pour rappel, la 1^{ère} édition a remporté un vif succès le 15 septembre dernier au *Pschill*.

■ **Cycle Oser, Entreprendre, Réussir** : une soirée réseautage et concours de pitch s'est tenue le 15 novembre et a conclu le cycle des 4 ateliers "Oser, Entreprendre Réussir" sur la thématique de la politique commerciale mise en place sur l'année 2022 à destination des porteurs de projets et des entrepreneurs. 21 entrepreneuses et entrepreneurs ont pu pitcher et présenter leur activité ou projet à d'autres et ce devant un jury composé d'élus, de représentants d'associations d'entreprises et de la CCI et gagner les prix proposés par nos partenaires.

Les 3 premiers prix étaient les suivants :

1. Choix de l'une des formations que la CCI propose sur l'entrepreneuriat (valeur entre 300 et 900 €)
2. 500 € du Rotary Club de Garches Marnes Vaucresson
3. 1 ou 2 postes de coworking pendant 1 mois dans le centre Work and Share des Bureaux de la Colline (valeur 295 € Ht)

À ce sujet et par ailleurs, la Ville cherchant à mailler les différentes étapes du parcours résidentiel des entreprises par le développement notamment de locaux avec services et d'espaces modernes et modulables, Françoise ASKINAZI annonce l'**ouverture d'un nouvel espace de coworking sur 1200 m², Work and Share, en début du mois aux bureaux de la Colline** : Il propose des bureaux fermés mais aussi un Open Space avec des communs partagés et de nombreux services et animations. **La prochaine rencontre Saint-Cloud Entreprises s'y tiendra le 6 décembre prochain !**

COMMERCE

■ **Un artiste, un commerçant** : les vernissages se poursuivent cette semaine et l'opération se tiendra jusqu'au 27 novembre.

■ **Animation de fin d'année** : l'association *Art en Vue* a été sollicitée cette année par le service Commerce pour décorer les vitrines d'une soixantaine de commerces et proposera une dizaine de modèles différents au choix des commerçants. À noter ! **Le grand jeu des vitrines** en partenariat avec l'association Saint-Cloud Commerce avec de nombreux lots à gagner : deux trottinettes électriques, des drones, des enceintes portables et des boxes spéciales cuisine offertes par l'association Saint-Cloud Commerce. **Le tirage au sort et la remise des prix auront lieu en janvier.**

■ **Faites vos courses en calèche** : une calèche sera mise à disposition des Clodoaldiens pour faire leurs courses sans voiture le samedi 10 décembre ! Départ au niveau du 79 bd de la République. De 9h à 12h, la calèche reliera le bd de la République au marché de Stella puis de 14h à 16h, elle reliera le bd de la République à l'hôtel Quorum où, à leur arrivée, les enfants pourront prendre la pose avec le Père Noël et déguster des crêpes et des friandises.

■ **Noël au marché** : de nombreuses animations auront lieu le samedi 10 et dimanche 11 décembre au marché de Stella Matutina (dépose en calèche, photo avec le Père Noël, cliché souvenir à emporter et verre de



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

vin chaud pour les parents) et au marché des Milons (distribution de friandises par le Père Noël, animation crêpes.

De jolis sacs isothermes créés pour l'occasion seront offerts par les commerçants.

■ **Opération commerciale « Spéciale Beauté »** : du 17 au 31 décembre, 20 commerçants de la Ville spécialisés dans la beauté et le prêt à porter féminin s'associeront en binôme pour faire profiter leurs clientes d'offres exclusives valables tout le mois de janvier. Ainsi, à chaque passage en caisse chez les commerçants participants, un bon de réduction sera remis au client, à valoir chez le commerçant partenaire tout au long du mois de janvier.

LE MAIRE : Merci Madame ASKINAZI, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX 10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci Monsieur le Maire,

■ **Finances** : la notification officielle du montant du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales) pour l'année en cours a été réceptionnée le 8 novembre pour un montant de 4 150 000 euros. Nicolas PORTEIX souligne le peu de considération que l'État porte aux communes et à leur rôle pourtant essentiel en leur notifiant de manière aussi tardive des montants aussi conséquents et structurants pour le budget de chaque commune.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX, Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD 11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci Monsieur le Maire.

■ **Citoyenneté** : Sacha GAILLARD remercie les agents du service Citoyenneté de la Ville pour leur accueil et le travail effectué et rappelle aux administrés que la délivrance des titres d'identité et les délais de traitement dépendent exclusivement de la Préfecture et en aucune façon de la commune.

Par ailleurs et en vue d'améliorer le service public rendu aux Clodoaldiens, il est proposé une expérimentation de **fermeture du service une demi-journée par semaine, le mardi matin jusqu'à la fin des vacances de février 2023**, afin que le service dispose d'un temps de travail sans accueil public.

■ **Médailles du travail** : la traditionnelle remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail se tiendra le samedi 26 novembre prochain à 10h30 en Salle des Mariages. Sont conviés les récipiendaires des promotions de janvier et juillet 2022.

■ **Recensement de la population** : la collecte et campagne de recensement aura lieu du 19 janvier au 25 février 2023. Une procédure de recrutement est en cours pour les postes d'agents recenseurs.

LE MAIRE : Merci Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

■ **Conseil des Jeunes** : la première réunion plénière du nouveau Conseil des Jeunes a eu lieu le 12 octobre. Une réflexion est d'ores et déjà initiée sur les nouveaux projets à venir sur les deux prochaines années. Les thèmes abordés concernent le climat, la solidarité intergénérationnelle et le développement durable. **Les 25 et**



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

26 novembre prochains, les membres du Conseil des Jeunes participeront aux côtés du Rotary de Saint-Cloud à la collecte de la banque alimentaire qui se déroulera à Fruit&Co. Ils comptent sur votre générosité et votre solidarité !

■ **Accueil Jeunes (11-17 ans)** : la **journée portes ouvertes** s'est tenue le mercredi 19 octobre et a rencontré un franc succès avec la présence de nombreux jeunes.

Edith SAGROUN souligne la forte mobilisation des jeunes écoliers, collégiens et lycéens ainsi que des jeunes de l'APAJ et du Conseil des Jeunes lors de la cérémonie du 11 novembre. Elle remercie à cette occasion les organisateurs et associations, les professeurs des écoles, professeurs des collèges et lycées de Saint-Cloud ainsi que les directeurs, principaux et proviseurs. Le Maire s'associe aux propos d'Edith SAGROUN et évoque une cérémonie très émouvante avec de nombreux jeunes.

Le MAIRE : Merci Madame SAGROUN, Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

■ **Élagage des arbres et plantations** : réalisée la semaine dernière rue du Mont-Valérien, une légère réduction en hauteur a été effectuée en vue d'une meilleure densification de la voûte végétale et une meilleure diffusion de l'éclairage des candélabres. Des travaux d'élagage ont été effectués dans le square du foyer des sportifs au Stade Tacconi. De nouvelles plantations ont pris place de part et d'autre de la crèche les Petits Pas, Place Silly.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ (excusée, rapportée par Virginie RECHAIN) Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX / BORDS DESEINE

■ **Conseil de quartier Coteaux - Bords de Seine** : réuni le 20 octobre dernier en présence notamment de Capucine du Sartel, les conseillers du quartier ont pu dialoguer avec l'élue des problématiques de dépôts sauvages d'encombrants et des emplacements de stationnement.

Le MAIRE : Merci Madame RECHAIN, Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR/MAGENTA

Merci Monsieur le Maire.

■ **Dialogues de quartiers** : le 22 novembre auront lieu en visioconférence les dialogues des quartiers Pasteur-Magenta et Montretout-Coutureau.

Le Maire précise que la formule en visioconférence (avec un lien sur le site) est un outil adapté à la période automnale et permet de dialoguer avec des Clodoaldiens qui ne sont pas les mêmes qu'en présentiel.

Le MAIRE : Merci Madame MICHOUDET, Monsieur PUJOL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE-VILLAGE

Merci Monsieur le Maire.

■ **Square d'Ile de France** : le projet de végétalisation de ce square a été inauguré début septembre. Les semis et plantations ont pu profiter de la météo clémente du mois d'octobre. Le square est magnifique !

■ **Dialogues de quartiers** : le 29 novembre à 20h30 auront lieu en visioconférence les dialogues des quartiers Coteaux-Bords de Seine et Centre-Village.

Le **MAIRE** : Merci Monsieur PUJOL, Monsieur REYNAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD Conseiller délégué aux Grands évènements

Merci Monsieur le Maire.

■ **Boîtes aux lettres du Père Noël** : leur arrivée est prévue le 1^{er} décembre dans les quartiers !

Les emplacements seront les suivants :

- Centre/Village : parvis de l'hôtel de ville.
- Pasteur/Magenta : école maternelle Louis Pasteur.
- Montretout/Coutureau : devant l'église Stella Matutina.
- Val d'or : école maternelle du Val d'or.
- Hippodrome/Fouilleuse : groupe scolaire Fouilleuse.
- Coteaux/Bords de Seine : école maternelle des Coteaux.

■ **Noël au jardin** : Inauguration le samedi 10 décembre de 17h à 22h ! Cette manifestation se déroulera du 10 au 24 décembre au jardin des Tourneroches avec la maison du Père Noël, un manège et bien d'autres surprises !

Le **MAIRE** : Merci Monsieur REYNAUD, Madame GEISMAR.

COMMUNICATION DE Madame Pauline GEISMAR Conseillère municipale déléguée au quartier VAL D'OR

Merci Monsieur le Maire.

■ **Dialogues de quartiers** : le 23 novembre à 20h30 auront lieu en visioconférence les dialogues des quartiers Val d'Or et Fouilleuse.

Le **MAIRE** : Merci Madame GEISMAR.

Mes chers collègues, nous en avons fini avec les communications. Nous allons passer aux délibérations.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

IV - DÉLIBÉRATIONS

77 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE : Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'objections, pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : **PROCÈDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

78 : APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2022-2024 ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

N. PORTEIX : Le Conseil départemental apporte son soutien aux communes de notre Département à travers des contrats de développement qui sont triennaux. La ville de Saint-Cloud avait déjà signé un contrat triennal de 2016 à 2018 puis un second contrat 2019 à 2021 et l'objet de cette délibération concerne le contrat 2022-2024. Ce contrat a deux volets : un volet investissement où le Département soutient des projets d'investissement pour les trois prochaines années et un volet fonctionnement qui, lui, est annuel. Sur le volet investissement, ce contrat prévoit un soutien financier du Département à hauteur de 3 560 000 €, sur 6 projets que je vais vous lister rapidement :

- Projet de réhabilitation du Jardin des Gâtines qui aura lieu après la construction du parking des hôpitaux pour un montant de 760 000 € soit la moitié du coût estimé des travaux ;
- Un projet d'aménagement paysager rue Gounod entre la rue Preschez et le 50 de la rue Gounod pour un montant de 435 000 €, un peu moins de la moitié du coût de l'opération ;
- Le projet de rénovation du complexe sportif des Tourneroches pour l'isolation (chantier actuellement en cours) l'estimation du soutien par le Département s'élève à 1 000 080 € soit la moitié du coût estimé du projet ;
- Poursuite de nos travaux de rénovation thermique et de rénovation sanitaire dans les écoles pour un montant de 365 000 € ;
- Poursuite de la rénovation de la toiture de Saint-Clodoald pour un montant de 550 000 €, un peu moins de la moitié du coût estimé du projet ;
- Projet d'extension de vidéoprotection qui est en cours pour un montant de 370 000 €.

Sur le volet Fonctionnement, le Département nous soutiendra à hauteur de 1 440 450 € sur 3 ans. La majorité de cette somme est orientée sur le secteur Petite enfance pour un montant de 329 000 € par an. Il y a quatre thématiques :

- Relais d'assistantes maternelles et le relais d'assistantes parentales pour un montant 55 000 € par an ;
- un soutien Culturel à hauteur de 64 000 € par an pour le fonctionnement de la Médiathèque, la restauration des archives municipales et diverses manifestations culturelles, un soutien au développement artistique, aux associations et au Conservatoire ;
- Pour la thématique Sport, le Département nous soutiendra à hauteur de 32 150 € par an.

Il vous est proposé à travers cette délibération d'approuver ce contrat de développement pour la période 2022-2024 et d'autoriser le Maire à le signer.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX pour cette présentation complète. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances s'est réunie le 14 novembre à 21h. Des clarifications ont été apportées à la demande de Monsieur BOSCHE sur le budget du réaménagement du jardin des Gâtines et sur le périmètre des travaux du complexe sportif des Tourneroches.

Monsieur BRUNSCHVIGG a exprimé le regret que le contrat de développement n'envisage pas un soutien du Département pour de nouveaux aménagements en faveur du vélo.

[La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable sur ce projet de délibération.](#)

Le MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.
Monsieur le Rapporteur de la Commission des travaux.

M. PUJOL : Le groupe d'opposition demande si la subvention du Département est une subvention globale ou si elle concerne chaque projet. Monsieur BERTHET répond qu'il s'agit d'une subvention globale.

[La commission des Travaux a émis à l'unanimité un avis favorable.](#)

Le MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur.
Avez-vous des questions ? Pas de question ?
Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération du 16 décembre 2011 approuvant le principe de contractualisation des subventions versées par le Département des Hauts-de-Seine aux communes,

VU les contrats de développement signés en date du 2 décembre 2016 entre la Ville et le Conseil départemental pour la période 2016-2018 et le 20 décembre 2018 pour la période 2019-2021,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son partenariat avec le Conseil départemental en négociant un nouveau contrat de développement couvrant la période 2022-2024 pour financer ses opérations d'investissement et de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental s'engage à hauteur de :

- 3 560 000 € HT en investissement,
- 1 440 450 € HT en fonctionnement.

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat de développement 2022-2024 entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le contrat de développement 2022-2024 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes seront inscrites, aux articles 1323 (subventions d'investissement) et 7473 (participations du Département) des budgets primitifs concernés.

79 : ACQUISITION AMIABLE D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE D'HOTEL SITUÉ 100 RUE DE LA PORTE JAUNE, A SAINT-CLOUD

M. PIERSON : Afin de réaliser une opération de type habitat social inclusif, la Ville a décidé de préempter les murs de l'hôtel sis 100 rue de la Porte Jaune. La ville étant devenue propriétaire des murs de l'hôtel mais non du fonds de commerce, il convenait que la ville se rapproche du vendeur afin de lui faire une offre amiable de rachat du fonds de commerce à hauteur de 300.000 €. Les deux parties ont accepté les conditions de cession du fonds. Ce fonds de commerce ne comprend pas le mobilier ; la cession du fonds n'inclut pas la reprise du personnel et l'activité de l'hôtel cessera au 1er décembre 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ce fonds de commerce ce qui permettra de faire les opérations avec un bailleur social sur ce bâtiment.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Le MAIRE : Merci Monsieur PIERSON. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9, L.1311-10, L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et L.1211-1 ;

VU la décision de préemption n°2022-160 du 13 avril 2022, par laquelle le Maire a préempté les murs de l'hôtel sis 100 rue de la Porte Jaune, appartenant à la SCI du 100 rue de la Porte Jaune afin de réaliser une opération de type habitat social inclusif ;

VU l'avis du Domaine en date du 19/08/2022, portant sur le fonds de commerce de l'hôtel sis 100 rue de la Porte Jaune, exploité par la société [REDACTÉ] depuis le 15 septembre 2013, estimant la valeur vénale dudit fonds à 320 000 euros hors taxes ;

CONSIDÉRANT que l'intérêt commun de la Ville et du vendeur est de s'entendre pour que l'acquéreur des murs devienne acquéreur du fonds de commerce, aux conditions suivantes :

- Le fonds ne comprend pas de mobilier,
- La cession du fonds n'inclut pas la reprise du personnel,
- L'activité de l'hôtel aura cessé au 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Ville et la société [REDACTÉ] se sont entendues sur un montant d'acquisition de 300 000 euros, auquel il convient d'ajouter le montant de la commission de 13 500 euros, les honoraires de rédaction de 7 800 euros et les droits d'enregistrement ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente de ce bien, d'un montant total de 321 300 euros, est compris dans la marge d'appréciation de 10% indiquée dans l'évaluation du Domaine, et demeure une offre très qualitative qui permettra à la Ville de répondre rapidement aux objectifs inscrits dans la décision de préemption du 13 avril 2022 ;

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances ;

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE de l'acquisition d'un fonds de commerce à usage exclusif d'hôtel, sis 100 rue de la Porte Jaune auprès de la société [REDACTÉ], représentée par son gérant, Monsieur [REDACTÉ] au prix de 300 000 euros auquel il convient d'ajouter le montant de la commission de 13 500 euros et les honoraires de rédaction de 7 800 euros.

ARTICLE 2 : CHARGE Maître [REDACTÉ], avocat associé du cabinet [REDACTÉ], sis [REDACTÉ], 75010 PARIS, de la rédaction des actes sous seing privé et de l'ensemble des formalités d'enregistrements qui seront payés par la Ville sur présentation d'une facture.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou Madame Ségolène de LARMINAT, 1^{ère} Adjointe au Maire, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et documents afférents à cette acquisition, et notamment procéder à la signature de l'acte définitif.

80 : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AI 386 SISE 38-40 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-CLOUD.

81 : CESSIION AMIABLE À LA SOCIETE CIVILE [REDACTÉ] D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AI 386 SISE 38 - 40 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE À SAINT-CLOUD

Le MAIRE : Monsieur BERTHET devait rapporter, mais il est souffrant.

Je vous rappelle que pour vendre une parcelle il faut d'abord la déclasser du domaine public pour qu'elle rentre dans le domaine privé de la Ville d'où l'objet de cette première délibération. Il s'agit d'une parcelle qui fait 41 m² située derrière l'ancien marché des Avelines où vous aviez une dalle béton sur laquelle les véhicules stationnaient dans la partie qui est quasiment limitrophe avec le jardin des Avelines. Au fond de cette parcelle, nous avons une aire de jeux pour enfants et derrière cette aire de jeux pour enfants en contrebas il y avait une parcelle de 41 m² qui n'avait pas d'usage pour la commune et que les riverains qui habitent de l'autre côté avaient aménagée. Quand on a fait l'ensemble du plan cadastral et de la réalité domaniale au moment de l'opération du marché des Avelines, qui est en cours en ce moment, nous avons constaté cet état avec ces 41 m². Nous pouvions les récupérer, mais sans une grande utilité dans le cadre de notre projet puisque ces 41 m² là n'apportent rien à notre projet. À côté, c'est le jardin des Avelines donc nous et de l'autre côté c'est une copropriété mais qui finalement n'aurait aucun intérêt à avoir un appendice aussi petit. Les Clodoaldiens qui sont en mitoyenneté de ce petit bout de 41 m² nous ont demandé s'il pouvait l'acquérir, ce que nous avons accepté. Avant de le leur vendre, il faut que nous le déclassions donc on le désaffecte et on le déclassifie du



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

domaine public, c'est l'objet de la délibération numéro 80 et ensuite nous leur cédon de façon amiable pour un montant de 36 900 € et c'est l'objet de la délibération numéro 81. La nouvelle loi ne nous autorise plus à citer les noms. Cette cession ne nous cause aucun préjudice par rapport au développement de notre projet qui est bien conséquent et qui n'avait pas besoin de ces 41 m² en question. Voilà pour ces deux délibérations.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable sur ces deux projets de délibérations.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de questions
Je mets aux voix pour la **délibération n°80**. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2111-1 et L. 2141-1 ;
CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée AI 386 sise 38-40 boulevard de la République à Saint-Cloud, d'une surface de 6 877 m², sur laquelle sont implantés le marché des Avelines et la résidence d'I3F, est composée de plusieurs volumes fonciers que se partagent la Ville de Saint-Cloud et la société I3F ;
CONSIDÉRANT que ces volumes ne couvrant pas la totalité de la parcelle AI 386, des espaces non inclus dans la volumétrie appartiennent en pleine propriété à la Ville de Saint-Cloud et relèvent de son domaine public ;
CONSIDÉRANT qu'une partie de ces espaces verts, représentant un terrain d'une surface de 41 m² (correspondant au lot A sur le projet de division joint en annexe), située entre l'immeuble d'I3F et la parcelle AI 286, n'est aujourd'hui plus affectée à l'usage direct du public ;
CONSIDÉRANT qu'au fil du temps, ce terrain a été rattaché sans titre à la propriété AI 286, si bien qu'aujourd'hui, une clôture matérialise ce rattachement et sépare physiquement ce terrain de 41 m² du reste de la parcelle AI 386 ;
CONSIDÉRANT que cette occupation ne peut pas être régularisée par la prescription acquisitive trentenaire dès lors qu'il s'agit d'un bien relevant initialement du domaine public, qui est inaliénable et imprescriptible ;
CONSIDÉRANT que la Ville souhaite régulariser cette occupation par une cession amiable de ce terrain, dont elle n'a plus l'usage ni l'utilité ;
CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de constater la désaffectation effective de ce terrain puis d'en prononcer le déclassement ; cette emprise ainsi désaffectée et déclassée intégrera le domaine privé de la Ville et pourra faire l'objet d'une cession dans les conditions fixées par l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU l'exposé du Maire,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances ;

ARTICLE 1^{er} : **CONSTATE** la désaffectation effective du terrain formant le lot A sur le plan joint en annexe de la présente délibération, d'une surface de 41 m², qui n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public et qui fera l'objet d'un détachement de la parcelle cadastrée AI 386.

ARTICLE 2 : **PRONONCE** le déclassement du domaine public de la Commune du terrain mentionné à l'article 1 pour permettre son incorporation dans le domaine privé de la Commune en vue de la cession de cette emprise foncière.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, Monsieur Olivier BERTHET, 6^{ème} Adjoint au Maire, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à ce déclassement.

Je mets aux voix pour la **délibération n°81**. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2141-1 et L. 3211-14 ;
VU la délibération n°80 du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022 constatant la désaffectation effective d'une partie de la parcelle cadastrée AI 386 sise 38 - 40 boulevard de la République à Saint-Cloud et prononçant son déclassement du domaine public de la Ville de Saint-Cloud ;
VU l'avis de France Domaine en date du 28 janvier 2022 estimant la valeur vénale du lot A sur le projet de division en annexe à 900 €/m² - avec une marge d'appréciation de 10%, soit une valeur vénale d'un montant de 36 900 € ;
CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud souhaite céder amialement à la société civile [REDACTED] ce terrain d'une contenance de 41 m² situé 38-40 boulevard de la République à Saint-Cloud, formant le lot A sur le projet de division joint en annexe de la présente délibération ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

CONSIDÉRANT que la société civile [REDACTED] a donné son accord écrit pour acquérir ce terrain au prix de 33 210 euros (810€/m²) ;
CONSIDÉRANT que ce terrain a été désaffecté et déclassé du domaine public de la Ville de Saint-Cloud ;
CONSIDÉRANT que la configuration et la superficie du terrain à céder pourront être amenées à évoluer, à la marge, en fonction du document d'arpentage qui sera réalisé par un géomètre-expert en vue de la division et de la cession ;

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la commission des Finances ;

ARTICLE 1 : DÉCIDE de vendre à la société civile [REDACTED], dont les gérants-associés sont Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED], sise [REDACTED] à Saint-Cloud (92 210), dont le numéro d'immatriculation au RCS de Nanterre est [REDACTED], le terrain formant le lot A sur le plan joint en annexe de la présente délibération, d'une surface de 41 m², qui fera l'objet d'un détachement de la parcelle AI 386.

La cession interviendra moyennant le prix de 33 210 euros (soit 810/m²) et s'entend hors droits, taxes, charges et commissions selon les conditions financières suivantes :

- le paiement sera effectué sur 12 mois maximum en 4 versements dont le premier interviendra à la signature de l'acte de cession ;
- en raison d'un paiement échelonné, cette cession donnera lieu à une inscription du privilège du vendeur à la charge de la société civile [REDACTED], en qualité d'acquéreur.

ARTICLE 3 : CHARGE l'étude notariale [REDACTED], domiciliée [REDACTED] à Saint-Cloud, de la rédaction des actes afférents.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les frais notariés de cette cession seront intégralement supportés par l'acquéreur.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Maire ou son représentant, Monsieur Olivier Berthet 6^{ème} Adjoint au Maire, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à cette cession et notamment procéder à la signature l'acte définitif.

ARTICLE 6 : DIT que la recette correspondante sera imputée au budget en cours.

82 : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS DE L'ANNEE 2021 RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT

M. ACHARD : Chers collègues, comme vous le savez la gestion du stationnement faisait jusqu'à présent l'objet de trois contrats de délégation de service public confiés à la société indigo. Un contrat régissant le stationnement en voirie dans les parcs en enclos de Carnot et Orléans et dans les parcs en ouvrage de Huet et Bonaparte qui s'est achevé fin février 2022 ; un contrat régissant le stationnement dans le parc en ouvrage Libération qui court jusqu'à fin 2046 et un contrat régissant le stationnement du parking Joffre qui court jusqu'en 2040, mais pour lequel nous avons signé un avenant à la délégation permettant la fin de celle-ci dès que la SGP sera en mesure de débiter les travaux de la gare du Grand Paris. Les rapports détaillés pour l'année 2021 ont été remis à l'autorité délégante, conformément au Code général des collectivités locales. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie fin octobre, une présentation synthétique a été faite aux membres de la CCSPL par Monsieur [REDACTED], représentant du délégataire, rappelant les éléments principaux tels que les données de fréquentation, les données comptables, en particulier les comptes des résultats, les données d'exploitation en particulier sur la qualité d'exécution. Il en ressort que l'activité de stationnement a été en 2021 encore impactée par la crise sanitaire de façon significative. L'année de référence restant l'année 2019 par rapport à laquelle nous constatons en voirie un tassement de la fréquentation des services exprimé en nombre de tickets de 18%, ce qui est significatif et de la recette financière globale de 4%. On peut remarquer également une augmentation du nombre d'abonnés de plus de 4 % qui traduit vraisemblablement un effet du développement du télétravail. Concernant les parcs en enclos, le parc Orléans a été impacté suite à la mise en gratuité pendant quatre mois pour faciliter l'accès à notre centre de vaccination. La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des rapports annuels 2021 relatifs aux délégations de service public du stationnement payant pour ces trois DSP.

Le MAIRE : Merci Monsieur ACHARD pour cette présentation claire et synthétique. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a pris acte de la communication de ces rapports.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Il est donné acte au Conseil Municipal que la communication a été faite.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-3 et L.1413-1,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.3131-5, R.3131-3 et R.3131-4,

VU les rapports annuels pour l'année 2021 de la société INDIGO, délégataire du service public du stationnement payant,

CONSIDÉRANT que l'exploitation du stationnement payant a été confiée à la société INDIGO par les contrats de délégation de service public suivants :

- La construction et gestion du parking Joffre du 27 mai 2003 au 31 janvier 2040,
- Le stationnement payant sur voirie et hors voirie du 1er mars 2010 au 28 février 2022,
- La gestion globalisée du stationnement payant du parking Libération du 6 juillet 1990 au 1er janvier 2047,

CONSIDÉRANT que la Commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 14 octobre 2022 afin d'examiner les rapports de l'année 2021 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE Unique : **PREND ACTE** des rapports annuels pour l'année 2021 remis par la société INDIGO, au titre des délégations de service public concernant le stationnement payant.

83 : GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 177 882 € ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAI/PLUS SITUES AU 23 AVENUE BERNARD PALISSY A SAINT-CLOUD

M. PIERSON : Il s'agit du programme immobilier au 23 avenue Bernard-Palissy. Le promoteur Nexity assure la promotion et la commercialisation de ce programme. La société Seqens a acquis en VEFA 12 logements sociaux sur les 40 logements qui sont construits au sein de cet ensemble immobilier. Il nous demande une garantie communale pour un emprunt d'un montant 1 177 882 €. En contrepartie de cette garantie communale la Ville disposera d'un droit de réservation sur deux logements : un T1 PLAI et un T1 PLUS, pour une durée de 60 ans.

Le MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : Après l'exposé du projet de délibération, Monsieur MAYCHMAZ a interpellé Monsieur le Maire sur la proportion de logements sociaux dans ce type de projet. Le niveau de 30 % correspondant à un strict minimum et non à une politique ambitieuse qui permettrait une sortie de la carence en logements sociaux. Monsieur le Maire a répondu en rappelant le contexte de la loi SRU et les défis qu'elle pose à l'échelle de Saint-Cloud. Monsieur le Maire a rappelé qu'une concentration excessive de logements sociaux en un seul projet poserait d'autres difficultés notamment pour l'équilibre économique.

[La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.](#)

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.

Y a t-il des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU le contrat de prêt n°138340 en annexe signé entre SEQENS, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

CONSIDÉRANT la demande formulée par SEQENS, en date du 13 septembre 2022, tendant à obtenir une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 1 177 882,00 €, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux, dont 4 de type PLAI et 8 de type PLUS, sis 23 avenue Bernard Palissy,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 177 882 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°138340, constitué de cinq lignes de prêt (PLAI, PLAI foncier, PLUS, PLUS foncier et PHB).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à l'écouter, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt, d'un montant de 1 177 882 €, pour l'opération sise 23 avenue Bernard Palissy (92210 Saint-Cloud) avec SEQENS, société anonyme d'HLM, dont le siège social est situé 14/16 bd Garibaldi – 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistré au RCS de Nanterre (SIREN n° 582 142 816), représentée par Madame [REDACTED], en sa qualité de Directrice Générale Adjointe en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante (60) ans et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

84 : SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 60 000 € ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAI/PLUS SITUES AU 23 AVENUE BERNARD PALISSY A SAINT-CLOUD

M. PIERSON : On a parlé de la garantie communale, il s'agit maintenant d'une subvention de la Ville pour surcharge foncière qui lui permet d'équilibrer l'ensemble de ce projet. On parle toujours des biens sur les 12 logements sociaux qui sont acquis par Seqens. La contrepartie de l'octroi de cette subvention nous donne un droit de réservation de deux logements : un T1 PLAI et un T1 PLUS. Sur ce programme immobilier, nous aurons donc deux droits de réservation au titre de la garantie communale et deux droits de réservation au titre de la surcharge foncière.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

CONSIDERANT la demande formulée par SEQENS, en date du 13 septembre 2022, demandant le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour équilibrer l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux, sise 23 avenue Bernard Palissy,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de verser à la société SEQENS une subvention au titre de la surcharge foncière de 60 000 €, destinée au financement de l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux PLAI/PLUS situés au 23 avenue Bernard Palissy à Saint-Cloud

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de réservation relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 60 000 €, pour l'opération sise 23 avenue Bernard Palissy (92210 Saint-Cloud) avec Seqens, société anonyme d'HLM, dont le siège social est situé 14/16 bd Garibaldi – 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistré au RCS de Nanterre (SIREN n° 582 142 816), représentée par Madame [REDACTED], en sa qualité de Directrice Générale Adjointe, en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante (60) ans à compter de l'émission des prêts CDC garantis par la Ville.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

85 : SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 250 000 € ACCORDEE A LA SOCIETE BATIGERE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAI/PLUS SITUES AU 22 RUE DAILLY A SAINT-CLOUD

M. PIERSON : Il s'agit d'un ensemble immobilier de 63 logements construits et commercialisés par Esprimm / Interconstruction au 22 rue Dailly dont 19 logements sociaux : 6 PLAI et 13 PLUS. La société Batigère nous demande une subvention pour surcharge foncière. Après discussion, nous sommes convenu d'un montant de 250 000 €. En contrepartie de cette subvention, la commune disposera d'un droit de réservation sur 8 logements : 2 T1 PLAI / 3 T1 PLUS / 1 T2 PLAI / 1 T2 PLUS / 1 T3 PLUS pendant une durée de 50 ans. 8 logements sur 19 ce qui représente un droit de réservation de 42% de logements sociaux sur cette résidence.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.

Y a t-il des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

CONSIDERANT la demande formulée par BATIGERE, en date du 4 octobre 2022, demandant le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour équilibrer l'opération d'acquisition en VEFA de 19 logements sociaux, sise 22 rue Dailly,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de verser à la société BATIGERE une subvention au titre de la surcharge foncière de 250 000 €, destinée au financement de l'acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux PLAI/PLUS au 22 rue Dailly à Saint-Cloud

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de réservation relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 250 000 €, pour l'opération sise 22 rue Dailly (92210 Saint-Cloud) avec BATIGERE, société anonyme d'HLM, dont le siège social est situé 2 rue Voltaire – 92532 Levallois-Perret Cedex, enregistré au RCS de Nanterre (SIREN n° 582 000 105), représentée par Monsieur [REDACTED], en sa qualité de Directeur général, en contrepartie d'un droit de réservation sur huit logements pendant une durée de cinquante (50) ans à compter de l'émission des prêts garantis par la ville.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

86 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PORTANT ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2020-2025 SOUSCRITE PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE POUR LE RISQUE SANTE AUPRES D'HARMONIE MUTUELLE REPRESENTEE PAR LE GROUPE VYV

Le MAIRE : La loi a évolué pour les agents et à partir du 1^{er} janvier 2026 les communes auront l'obligation de mettre en place une complémentaire santé au 1^{er} janvier 2026 et au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance. Nous vous proposons par le biais de cette délibération numéro 86 d'anticiper la date du 1^{er} janvier 2026 à avril 2023 pour que nos agents puissent bénéficier d'une mutuelle. Ce contrat groupe est négocié par le CIG et il est très avantageux et beaucoup de communes y adhèrent. Les cotisations sont raisonnables et les avantages sont nettement plus conséquents que ce qu'on peut connaître dans des PME. Cette décision a été présentée au Comité technique et approuvée par celui-ci. Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.
Y a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHVIGG.

M. BRUNSCHVIGG : L'obligation de proposer une mutuelle aux agents de la fonction publique territoriale, je ne sais pas si c'est le cas pour la fonction publique d'État, c'est 2026. Pour les entreprises privées, c'était déjà obligatoire non ?

Le MAIRE : Dans le privé c'est obligatoire, mais honnêtement je ne sais pas pour la fonction publique d'État. Je pense que la date du 1^{er} janvier 2026 s'applique comme pour les collectivités. Nous, on anticipe. On a adressé un questionnaire à l'ensemble des agents avec un taux de retour à plus de 30% ce qui représente 150 ou 160 réponses, ce qui n'est quand même pas mal compte tenu que certains agents ont déjà une mutuelle par le biais de leurs conjoints. Il y a beaucoup de situations différentes et on n'a pas une grande visibilité, mais la Ville souhaite adhérer pour une mise en place pour avril 2023.

M. BRUNSCHVIGG : Mais ce qui est cocasse, c'est que une fois de plus l'État demande aux entreprises des choses qu'il ne s'applique pas forcément à lui-même.

Le MAIRE : L'obligation dans le privé date de 2016 bien avant le secteur public, ça c'est sûr, vous avez raison.
Pas d'autre question ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU le Code général de la fonction publique et plus particulièrement ses articles L. 827-1 à L827-12,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération 2018-134 du 20 décembre 2018 donnant au CIG de la Petite Couronne pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire,

VU la délibération n°2019-37 du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation relative au risque santé pour la période 2020-2025, adoption de la convention-type d'adhésion et adoption des frais de gestion,

VU la convention de participation santé signée entre le CIG petite couronne et Harmonie Mutuelle,

VU la consultation du comité technique du 19 octobre 2022,

CONSIDERANT l'obligation réglementaire d'organiser un débat sur le thème de la protection sociale complémentaire devant l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT le rapport joint ayant permis le débat au sein du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la complémentaire santé est destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

CONSIDERANT que la complémentaire prévoyance couvre les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès,

CONSIDERANT l'enquête effectuée auprès des agents en mars 2022 par le biais d'un questionnaire,

CONSIDERANT les rencontres avec les organisations syndicales organisées les 22 juin et 29 septembre 2022,

CONSIDERANT le mandat donné au CIG de la Petite Couronne et l'offre concurrentielle proposée par HARMONIE MUTUELLE en matière de garanties allouées et de tarifs appliqués,

CONSIDERANT les montants minimums de participation employeur fixés par décret, applicables au 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT qu'au vu de ces éléments, il convient de signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne afin d'adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque SANTE,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : PREND ACTE DU DEBAT organisé devant l'assemblée délibérante, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire,

ARTICLE 2 : ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité,

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat conclu par le CIG.

ARTICLE 3 : FIXE le montant de sa participation employeur à 15 € pour la protection sociale complémentaire risque SANTE,

ARTICLE 4 : APPROUVE les termes de la convention portant adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG de la Petite couronne pour le risque santé auprès d'HARMONIE MUTUELLE représentée par le GROUPE VYV et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout acte en découlant.

ARTICLE 5 : ACCEPTE de régler au CIG les frais de gestion annuels,

ARTICLE 6 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

87: ADOPTION DU REGLEMENT MODIFIE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le MAIRE : Je parlais de la soviétisation de notre pays : ceci est un exemple extraordinaire. Je vous invite à vous plonger dans cette affaire si vous y comprenez quelque chose. La ville de Saint-Cloud, comme toutes les communes est passée à l'annualisation du temps de travail. C'est une mesure de bon sens que je soutiens avec 1607 heures de temps de travail annuel et cinq jours par semaine donc 25 jours de congés. Le petit problème qui est lié à la rédaction de ce texte c'est que d'une année sur l'autre le nombre de jours fériés varie. Je vous prends un exemple : cette année le 25 décembre est un dimanche, Noël tombe toujours le 25 mais par contre ça ne correspond pas toujours à un dimanche, ça peut être un lundi donc dans ce cas-là ça devient un jour férié. Lorsque c'est un dimanche, le dimanche est déjà un jour férié. Il va falloir chaque année pour adapter ces 1607 heures et les 25 jours de congés et ensuite les RTT, parce qu'en fait c'est sur les RTT que ça joue, redélibérer en fonction du nombre réel de jours fériés dans l'année. Nous retrouverons cette délibération de façon annuelle y compris soumis à la probation du Comité Social Territorial (CST- qui remplacera le Comité Technique à partir des élections professionnelles du 8 décembre prochain). Nous vous proposons d'adopter ce que sera la réalité de l'année 2023, vous voyez que c'est passionnant comme délibération, on a bien fait de se réunir.
Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances,

M. WARTEL :

La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup ? Y a t-il des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 relatif au compte d'épargne temps dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2011-124 du Conseil municipal du 17 novembre 2011 adoptant pour la Ville le règlement du compte épargne-temps,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 2 juin 2021,

CONSIDERANT que le dispositif du compte épargne-temps consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé, qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le règlement du compte épargne-temps afin de l'adapter aux exigences réglementaires et au nouvel aménagement du temps de travail adopté en 2021,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de permettre aux agents de la Ville d'épargner sur son compte épargne-temps en plus de ses congés annuels et des jours de fractionnement, les RTT et les assimilés RTT,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'adopter le règlement modifié du règlement du compte épargne-temps ci-annexé,

ARTICLE 2 : DECIDE que ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2022.

88 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er DECEMBRE 2022

Le MAIRE : Nous créons 7 postes, nous en supprimons 14, mais rien à voir avec le nombre d'agents dans notre commune, c'est ce qu'on appelle le tableau des effectifs. Quand un agent progresse dans sa carrière sur un poste, pour le nommer sur ce poste, il faut que le poste existe, et surtout qu'il ne soit pas occupé. On essaie de suivre la carrière des agents et d'adopter notre tableau des effectifs en fonction de l'évolution de la carrière des agents. Vous retrouverez à chaque fois les explications qui sont données : départ en retraite, reclassement etc... On adapte le tableau des effectifs à chaque fois que la carrière des agents évolue et c'est une bonne chose.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

M. WARTEL :

La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup ? Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} octobre 2022 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : Décide de CREER, à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 50%, dans le cadre de la modification du temps de travail,

ARTICLE 2 : Décide de SUPPRIMER, à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- 2 postes de rédacteur territorial
- 1 poste d'ingénieur territorial sur emploi contractuel de Directeur de l'urbanisme
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants sur un emploi contractuel de directrice adjointe de crèche
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 7 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

ARTICLE 3 : Décide d'ADOPTER le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous avons fini avec les délibérations, nous en arrivons aux questions diverses.

V- QUESTIONS DIVERSES

Le groupe « Saint-Cloud 2020 ! »

M. MAYCHMAZ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez l'atteinte de nos objectifs de sobriété énergétique au niveau national dépend étroitement de l'engagement des communes. Dans ce domaine, un des enjeux est l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires, exemple de bâtiments tertiaires, dans le public : administration, enseignement, santé, la liste est longue....Je vous donne un chiffre au niveau national, les bâtiments tertiaires en France c'est un tiers de la consommation d'énergie totale des bâtiments. L'enjeu est de taille, Saint-Cloud avance et se doit de poursuivre sa progression pour être au rendez-vous. L'État fixe des objectifs à l'ensemble du pays et notamment aux collectivités locales via ce qu'on appelle le décret tertiaire alias « dispositif éco-énergie tertiaire ». Je rappelle juste le contexte qui date du premier mandat d'Emmanuel Macron. En 2018 loi Elan ; Cette loi donne une base légale, obligation de performance énergétique du parti tertiaire - 2019 publication du décret tertiaire qui en fixe les modalités. Le périmètre : sont assujettis au décret tertiaire, l'ensemble des bâtiments à usage tertiaire dont la surface de plancher cumulée fait au moins 1000 m² qui sont situés sur une même unité foncière ou un même site. La première question, Monsieur le Maire : pouvez-vous nous communiquer la liste des bâtiments publics concernés à Saint-Cloud au niveau des objectifs, chaque bâtiment ou ce qu'on appelle dans le jargon « entité fonctionnelle assujettie » lorsqu'on regroupe plusieurs bâtiments. La loi demande de choisir entre deux options de réduction de consommation d'énergie : première option choisir la valeur relative, dans ce cas la Ville sélectionne une année de référence et par rapport à celle-ci décide de baisser la consommation, de fixer l'objectif de baisse de consommation à



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

(- 40%) en 2030, (- 50 %) en 2040, (- 60 %) de 2050, l'autre option pour la Ville c'est de choisir la valeur absolue elle s'engage alors à baisser la consommation du bâtiment en dessous d'une valeur fixée par décret pour 2030 2040 et 2050 en kilowattheure par mètre carré.

Ma deuxième question, Monsieur le Maire, pouvez-vous partager avec nous la stratégie de la majorité c'est à dire le type d'objectif qui a été retenu pour chaque bâtiment ainsi que la consommation actuelle la consommation cible à chaque échéance, les travaux ou adaptation si besoin avec le gain énergétique espéré et bien sûr leurs délais et leur coûts avec le plan de financement. La non atteinte de l'obligation de sobriété à chaque jalon est passible d'une amende de 7 500 € par bâtiment pour les personnes morales. Quel est le niveau de risque que la Ville soit sanctionnée ? C'est plus pour le symbole que je pose la question. Bref vous l'aurez compris ce décret tertiaire est à la fois une opportunité pour accélérer la transition à Saint-Cloud et en même temps c'est un défi qui nécessite des investissements qui sur le principe ont fait consensus lorsque tous ici nous nous sommes présentés aux élections municipales en 2020. Monsieur le Maire, vous avez été élu en vous engageant sur un maintien de la fiscalité, nous aussi du reste, mais entre-temps les contraintes se sont accentuées sur notre ville, ses habitants : crise sanitaire, crise énergétique inflation, pénalité de carence pour logement sociaux, DGF au plus bas, péréquations au plus haut. Face à cette situation et en tant que société clodoaldienne le mieux je pense est de nous faire confiance :

- 1) recréer un espace de dialogue où peut s'élaborer une vision collective et responsable ;
- 2) poser la question des ressources et en particulier celle de la fiscalité, est-ce suffisant ou pas au regard des objectifs que l'on se fixe ;
- 3) puiser dans la participation citoyenne un nouveau souffle pour la deuxième partie du mandat.

C'est pourquoi, je propose à notre assemblée d'inscrire dans le budget 2023 une ligne de 30 000 € pour la tenue d'une concertation sur le thème Saint-Cloud 2030 ville sobre et résiliente. La première des solidarités intergénérationnelles c'est de transmettre un monde soutenable à nos enfants.

Le MAIRE : La première des responsabilités de l'État c'est surtout d'éviter d'endetter nos enfants, mais pour l'instant on en est très loin avec 3 050 milliards de dette publique. Je pense qu'effectivement et vu les déficits budgétaires structurels, je pense qu'on en est très loin. Le problème c'est que ça correspond pas tout à fait à la question qu'on a reçue donc on va essayer de répondre mais on ne peut pas répondre sur tout.

Mme PINAULDT : Je ne vais pas répondre à tout, mais je peux vous dire que plusieurs bâtiments communaux ont une superficie de plus de 1000 m² : Le Carré, le Conservatoire de Musique, les 3 Pierrots, la Médiathèque, le Musée, les groupes scolaires, l'Hôtel de Ville, les garages, ateliers, la Villa des Tourneroches et ses annexes, le centre de loisirs Saint-Exupéry, la colonie de vacances à Tamié, le gymnase Huet, l'ensemble sportif des Tourneroches.

En ce qui concerne les locaux privés : Les Bureaux de la Colline ainsi que le parking Libération dont les déclarations sont effectuées par Indigo et qui gère le décret tertiaire concernant son parking. La Ville est accompagnée par la société Adviseo qui gère la première étape du décret et qui consiste à renseigner les déclarations de consommation énergétique de 2010 à 2021 et ceci dans la base de données Opéra. Il nous aide également à choisir les années de référence pour chaque bâtiment. Dans un deuxième temps, la Ville devra mettre en oeuvre un plan d'action qui répondra aux objectifs de réduction des consommations d'énergie et un budget de 100.000 € a été inscrit à cet effet pour 2023. Effectivement, il y a des pénalités, mais qui sont moindres comme vous l'avez vu, qui ne sont pas très incitatives, enfin pas très coercitives. En revanche à part les sanctions financières, vous avez des sanctions qui sont liées à la non transmission des données qui peuvent entraîner effectivement une mise en demeure par le préfet qui mène à la publication des noms des entreprises ou autres sur un site de l'État qui s'appelle « Name and Shame » c'est tout un programme, j'adore ce terme franchement !! Au risque de porter atteinte à l'image des entreprises mises en cause ! Ceci est l'exemple donné par l'État de dénonciation, de délation. J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

Le MAIRE : C'est un sujet sur lequel franchement on n'a pas attendu l'État pour travailler dessus. J'avais donné lors d'un conseil municipal, dans mon intervention liminaire, le montant que la ville avait investi dans les écoles depuis 2008 suite à un audit que nous avons réalisé et qui justement était déjà sur cette préoccupation. Je trouve ça extraordinaire parce que tout d'un coup l'État se préoccupe de de cette question, c'est formidable, mais je me demande d'ailleurs bien comment il va régler le problème de ses propres bâtiments. Quand on voit l'état du patrimoine de l'État et il suffit de regarder sur notre commune « les Malaquais, la caserne Sully » même si elle a été reprise par le Département, le pavillon de Valois par exemple qui est quand même un bâtiment



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

classé, qui est en ruine (des étages sont condamnés sinon vous passez au travers). Je veux bien qu'on nous fasse la leçon tous les jours, mais il suffit de se rendre rue d'Orléans pour s'apercevoir que le Carré, propriété de Saint-Cloud, réhabilité (10 000 000 € d'investissement en 2008) et en face vous avez les Malaquais, propriété de l'État, insalubre. On nous demande sur 10 années, sur une plateforme gouvernementale, de déposer des données. Dans le quinquennat précédent la loi Cahors a été votée pour contraindre les collectivités à ne pas dépasser un certain pourcentage de dépenses. C'était cocasse quand même de contraindre les collectivités, qui sont toutes excédentaires, à ne pas faire varier leurs dépenses de plus de 3% alors que le déficit public de l'État était cette année-là de 120 ou 123 milliards, je crois, et on était avant le Covid. On crée toujours des obligations aux autres, mais on ne se les applique pas à soi-même et bien, la loi Cahors ne tenait absolument pas compte de la gestion des communes c'est-à-dire qu'il y a des communes qui probablement avaient besoin de faire des économies, c'est très réel et puis vous aviez d'autres communes qui étaient déjà l'expression n'est pas très jolie mais un peu à l'os. Avec la loi Cahors, on leur demandait de faire 97% de dépenses au lieu de 100 c'était très difficile parce que elles n'avaient pas attendu cette loi pour régler leur problème. Saint-Cloud n'était pas soumis à cette loi parce qu'on était inférieur à la jauge parce que c'était critérisé mais nous on avait mené un certain nombre d'économies en 2015, Monsieur CAZENEUVE et Monsieur BRUNSCHVIG étaient présents au conseil municipal à l'époque. On avait fait 4 millions d'euros d'économies bien avant la loi Cahors. On n'avait pas attendu, ni le Président de la République, ni le gouvernement de l'époque Édouard Philippe pour faire des économies et si on avait été soumis à cette loi je ne sais pas très bien comment on aurait fait pour atteindre les objectifs. Quant à la dernière proposition qui est de vouloir montrer du doigt des communes ou des entreprises, moi je suis très choqué que l'État se lance dans ce type d'agissement. Je m'étais insurgé lorsque François HOLLANDE avait légiféré sur les fameux lanceurs d'alerte car je ne suis pas persuadé que ça soit à l'État d'inciter ce genre de choses ; parce qu'après il faut l'encadrer pour éviter l'arbitraire et ça devient très compliqué. Je suis très choqué par ces manœuvres alors on mettra ces données en ligne, on n'a rien à cacher. On a commencé depuis 2008, mais franchement c'est quand même des méthodes assez étonnantes. Sur le sujet qui semble vous préoccuper qui est le dérèglement climatique ou le réchauffement climatique, je ne sais pas très bien, que chacun constate et que personne ne conteste enfin je veux dire là-dessus il n'y a pas de débat ; on ne tire pas tous la même analyse, les mêmes causes, les mêmes conséquences du phénomène, mais le phénomène est là c'est évident et personne ne peut le nier. J'ai essayé de regarder un peu quels étaient les chiffres et finalement est-ce qu'on avait raison de toujours s'auto flageller ou de considérer qu'on est de mauvais élèves, je ne parle pas de la ville de Saint-Cloud mais je parle plus de notre nation parce qu'à Saint-Cloud on fait les choses bien et finalement notre pays aussi. Quand on regarde les chiffres de prêt c'est assez marrant parce que la France, pour bien comprendre les grands ensembles, la France c'est à peu près 3% du PIB mondial et dans les émissions de gaz de CO2 la France c'est 0,9% des émissions de gaz mondial. Vous me direz c'est 0,9%, oui enfin le jour on sera à 0% il en restera encore 99,1 et je ne suis pas sûr qu'on améliorera le sort de la planète. La Chine c'est 29%, nous c'est 0,9%, les États-Unis c'est 13,8% et ça ce ne sont pas les chiffres d'Éric BERDOATI, c'est les chiffres de Global Carbone Project qui est une instance internationale peu climatsceptique et ce n'est pas la peine de vérifier M. MAYCHMAZ. Vous allez vérifier, vous n'écoutez rien et donc après vous allez recommencer. Si je vous le dis c'est que je l'ai vérifié avant de vous le dire. On n'est pas brillant, je le sais, on n'a pas la fulgurance du groupe «EN MARCHÉ », mais on est des gens sérieux, on travaille et quand on annonce quelque chose c'est vérifié donc ce n'est pas la peine d'aller rechercher c'est sur le site de Global Carbone Project. Quand on regarde l'émission de gaz en général c'est des chiffres, c'est les dernières données à disposition donc ça a peut-être un an de décalage par rapport à l'année en cours parce que bien évidemment les statistiques ont toujours un an de décalage. L'autre façon de regarder c'est en fait l'émission de CO2 par habitant. On est en 20^e position, on est à 4,9 tonnes de CO2 par habitant ce qui est peut-être trop, mais les Américains sont à 16 tonnes par habitant et les Chinois à 7,3 tonnes par habitant, ça c'est la réalité des chiffres. Il y a des gens qui ont fait des études assez intéressantes pour essayer de voir qui a plus pollué dans l'histoire alors pas de l'humanité parce que les chiffres universels de la planète remontent à 1850 et donc ils ont regardé quels sont les pays qui ont le plus pollué depuis 1850 en valeur absolue en émission absolue de gaz à effet de serre. Les États-Unis c'est 501 milliards de tonnes de CO2 depuis 1850 - la Chine 265 milliards de tonnes de CO2 depuis 1850 la France arrive en 12^e position avec 34 milliards de tonnes de CO2 donc bien loin de de ceux qui polluent le plus, donc en fait tout ça pour vous dire Monsieur MAYCHMAZ, moi je crois que cette façon punitive de concevoir l'écologie ou le problème de dérèglement climatique sont extrêmement néfastes à la cause qu'ils veulent défendre c'est comme les abrutis qui s'assoient sur le périphérique pour essayer d'arrêter la circulation, ce sont des abrutis, je vous le dis comme je le pense et moi je ne comprends pas, ça s'appelle un trouble



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

manifeste à l'ordre public et je ne comprends pas que manu militari ils ne soient pas dégagés d'abord pour leur propre sécurité parce que vous allez voir qu'un jour il y a des gens qui vont s'énerver qui vont finir par rouler dessus si vous regardez les vidéos sur les réseaux sociaux qui circulent la semaine dernière on a failli en venir aux mains, moi je n'étais pas là mais je regarde des réseaux sociaux et vous voyez que les gars sortent de leurs véhicules et finissent par faire le travail eux-mêmes à la place de la police parce qu'effectivement ils sont arrêtés sur le périphérique depuis 3/4 d'heures parce qu'il y a 8 gars qui sont assis avec des gilets oranges et qui ont décidé d'un coup qu'ils allaient punir tous les autres. On ne sait pas très bien quel est l'effet parce qu'en plus ils sont arrêtés sur le périphérique avec le moteur qui tourne donc un bel exemple de concentration de CO2. C'est la même chose pour ceux qui veulent porter atteinte aux toiles de maîtres dans le monde entier ou ceux qui dégonflent les pneus des voitures en essayant de culpabiliser les gens parce qu'ils ont des SUV, c'est arrivé à Saint-Cloud. Je dois dire que c'est formidable parce que ça rend insupportable leur activité, leur sphère idéologique et politique et comme du coup ce n'est pas la mienne, si j'étais un peu cynique, je dirais c'est formidable, ça dessert la cause et tant mieux on va être tranquilles. Je n'ai pas cette attitude-là, je pense que nous sommes dans une situation qui a beaucoup trop d'idéologie et qui manque beaucoup de science. Je vous prendrai un seul exemple : les langues commencent à se délier maintenant sur la fameuse voiture électrique et je suis tombé dans le panneau comme tout le monde. À la mairie de Saint-Cloud, on a une flotte de véhicules électriques parce qu'on nous a expliqué que c'était formidable quand ça roulait, ça pollue pas, ce qui est vrai, quand la voiture électrique roule, elle pollue moins que les autres c'est tout à fait vrai. Le petit problème c'est qu'on est en train de s'apercevoir que la recherche du cobalt, l'extraction du minerai en Amérique du Sud ou en Afrique centrale est une catastrophe écologique pire que la fracturation hydraulique pour le gaz de schiste, et que finalement le bilan général (sans parler du fait qu'on ne sait pas détruire ces batteries une fois qu'elles sont épuisées) et bien le bilan de la voiture et électrique n'est pas ce qu'on nous a raconté pendant des années. Mais vous savez c'est les mêmes qui pendant 30 ans nous ont expliqué que c'était très dangereux, qu'il fallait arrêter le nucléaire. Le président de la République en 2018 pensait à peu près la même chose d'ailleurs il a fort heureusement changé d'avis. Nous finirons par mourir guéris, je ne sais pas si c'est ça que vous voulez, mais on passera de 0,9 à zéro c'est formidable et puis tout le reste continuera !! Je suis très surpris que ceux qui s'assoient sur le périphérique n'aillent pas faire la même manifestation en Chine. Moi, je les encourage parce qu'ils sont courageux, plein de talents, dévoués à une cause et comme c'est les premiers pollueurs, je les invite à aller rapidement manifester en Chine. Vous allez voir on n'entendra plus souvent parler d'eux parce que là-bas c'est assez expéditif la façon dont on règle les problèmes. Ce n'est pas ce que je souhaite pour mon pays je vous le dis tout de suite, mais franchement il faut arrêter de prendre les gens pour des idiots, nous sommes de bons élèves il y a des choses à améliorer bien évidemment. Je ne dis pas que tout est merveilleux, mais franchement si un jour on veut faire en sorte que les choses s'améliorent et bien c'est un peu comme dans un foyer, si tout d'un coup vous avez un incident de la vie, vous perdez votre travail ou vous avez un autre incident et vous êtes obligé de faire des économies parce que vos revenus ne sont plus les mêmes et bien vous ne commencez pas par vous attaquer à 0,9% de vos dépenses mais vous commencez à vous attaquer à la plus grosse dépense pour essayer de la réduire et de vous en sortir. La France c'est 0,9% des émissions de CO2 au niveau mondial voilà la réalité !! Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais il faut arrêter de culpabiliser les Français qui sont plutôt des gens dynamiques, vertueux qui ont un potentiel formidable et si on arrêta de les embêter pour ne pas dire autre chose, je suis persuadé que nous vivrions nettement mieux tous ensemble. Question suivante.

M. MAYCHMAZ : J'ai compris au début qu'il y avait un problème avec la question. Est-ce que vous accepteriez de compléter votre réponse plus tard par écrit, sur votre volonté politique.

Le MAIRE : Vous êtes formidable !! Vous faites une proposition, vous êtes dans l'opposition, déposez un amendement, quand nous voterons le budget, on verra si la majorité le vote. Il y a peu de chance, mais faites-le quand même !

M. BRUNSCHVIG : Je voulais juste revenir sur les chiffres que vous avez cités des émissions de gaz à effet de serre et je ne les remets pas du tout en cause, les équilibres je pense sont ceux-là. Il faut juste ajouter que lorsque qu'on a besoin d'inciter des pays à mener des politiques publiques vertueuses pour diminuer leurs propres émissions de gaz à effet de serre, il faut que nous-mêmes nous soyons vertueux donc au-delà de l'effet brut absolu de réduction des gaz à effet de serre en France, c'est aussi une manière de dire aux autres pays, nous-mêmes nous faisons l'effort donc vous devez le faire également, c'est la première chose. Deuxième



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

chose, pour aller dans votre sens, il y a un géographe membre du GIEC spécialiste des migrations qui s'appelle François GEMENNE que vous connaissez sans doute qui est prof à Sciences Po, qui était un Monsieur assez radical et qui a vu la lumière, qui s'est beaucoup calmé, qui fait des interventions beaucoup plus nuancées aujourd'hui et qui fait une proposition qui est politiquement complètement invendable mais qui fait sens. Tous les efforts que nous faisons et toutes les sommes que nous consacrons pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre plutôt que de les investir dans notre pays qui comme vous l'avez vous-même rappelé avec les chiffres et finalement assez vertueux par tête d'habitant etc.. il faudrait que nous soyons en capacité d'investir notre argent dans des pays en voie de développement ou dans des pays qui justement émettent beaucoup parce que l'impact en termes d'émission de gaz à effet de serre, c'est global, c'est mondial, et que les émissions de gaz à effet certes diminuent au Brésil, en Inde, en Chine ou en France on s'en fout, l'important c'est que ça diminue en valeur absolue et bien l'impact de ces investissements si on les faisait dans ces pays en voie de développement ou en face d'industrialisation rapide, serait beaucoup plus important. Mais allez vendre politiquement aux Français qu'on va prendre 50 milliards pour aller les investir en Inde et faire en sorte qu'on réduise, qu'on supprime leur usine, leur centrale à charbon, c'est complètement invendable !! Mais c'est dommage parce que c'est une belle réflexion en tout cas.

Le MAIRE : M. BRUNSCHVICG, je suis complètement d'accord avec vous, mais je suis très surpris que vous qui êtes un homme de gauche, vous nous proposiez finalement le retour aux colonies alors que votre famille politique n'arrête pas de nous dire qu'on est des salopards, qui avons esclavagisé tout le monde. Je n'ai pas souvent été d'accord avec le Président Sarkozy mais il y a une chose qu'il avait engagée et qui était plutôt vertueuse, c'était le co-développement. C'est exactement ce que vous dites, c'est une forme déguisée je ne sais pas si on peut dire de colonisation, mais si, un peu, parce qu'on va dans un état et on lui explique ce qu'il faut faire et on l'aide à le faire. C'était astucieux, intelligent mais malheureusement ça n'a pas duré car François Hollande tout de suite l'a arrêté. Il a eu raison d'ailleurs, comme tout le reste c'était une technique chez lui : ce que faisait son prédécesseur n'était, obligatoirement pas bon, mais ça s'appelle le co-développement je suis d'accord avec vous. En revanche, je ne suis pas sûr que ça soit si invendable que ça aux Français. Je pense que c'est assez invendable aux pays en question qui ne voient pas du tout d'un bon œil l'arrivée, qui sera toujours mal perçue surtout dans le monde dans lequel on vit où on nous explique un tas de trucs, l'arrivée de puissance d'ingénieurs, de puissance étatique étrangère pour les aider à développer différemment leur mode de vie. Regardez Jean-Louis Borloo qui a essayé de mener un plan d'électrification en Afrique, regardez où il en est aujourd'hui, c'est une catastrophe, ça n'a pas marché et donc moi sur le constat je suis d'accord avec vous pour une fois. En revanche c'est très difficile à mener et peut-être pas parce qu'il n'y aurait pas l'assentiment des Français, mais parce que je pense que ce sont plutôt les pays d'accueil qui ne verraient pas d'un très bon œil l'arrivée de puissances étrangères même si elles arrivent pas en tant qu'États directement, mais quand même c'est un sujet très sensible aujourd'hui, le fameux droit d'ingérence qui avait été théorisé par Bernard Kouchner je crois, mais pour des raisons humanitaires à l'époque c'était un autre sujet, mais sur la proposition je suis assez d'accord. Avez-vous une autre question ?

Mme POTIER : Vous avez signé au premier trimestre de cette année, c'est-à-dire il y a 8 mois, un nouvel accord relatif au nettoyage des bâtiments communaux en précisant le contexte d'insatisfaction qui avait poussé la municipalité à l'époque à mettre un terme au contrat avec le précédent prestataire au bout d'un an seulement. Où en est-on aujourd'hui Monsieur le Maire ? Malheureusement, ce que l'on entend ici et là, c'est que la situation serait pire qu'avant, c'est à dire qu'avant c'était mal fait et maintenant ce n'est carrément plus fait. La situation dans certains bâtiments est juste indigne et je vous livre quelques anecdotes concernant les écoles où le sujet est particulièrement préoccupant : les tables ne sont plus nettoyées, nos enfants ne font plus d'arts plastiques. Nous avons constaté avec Monsieur l'adjoint à l'Éducation, à la sortie d'un conseil d'école à 20h que les chasses d'eau n'étaient pas tirées, que les corbeilles dans les toilettes n'étaient pas vidées, lorsqu'un élève vomit par terre le vendredi soir, le lundi matin c'est toujours là !! Une petite dernière, qui est particulièrement gratinée et illustre bien un problème de formation manifeste, on a une personne en charge de l'entretien à l'école Montretout à qui il a pourtant été fourni un chariot avec de l'eau, mais lui il préfère tremper sa serpillière dans les toilettes c'est sa technique !! Je sais que des anecdotes comme ça vous en avez recueillies toute une série. Le but n'est pas de faire un recueil mais tout le monde souhaite que la situation s'améliore. Un changement de prestataire nécessite une période de transition parce que le personnel existant sur un chantier est repris par le nouveau prestataire ensuite c'est évidemment la charge du nouveau prestataire de manager, former éventuellement, remplacer le personnel qui doit l'être. Ce qui a été répondu dernièrement aux



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

enseignants exaspérés et fatigués de remonter des anomalies, que cette période de transition pouvait durer un an alors évidemment ça a été mal perçu par les enseignants parce qu'un an, c'est beaucoup trop long. Vous me direz il ne reste plus que quatre mois. En fait, simplement les enseignants comme les parents n'y croient plus et pense juste qu'au mois d'avril prochain on remplacera ce prestataire et que finalement on gardera les mêmes personnes qui ne sont pas formées, qui ne sont pas managées..... Que comptez-vous mettre en œuvre pour que la situation s'améliore, quel suivi du prestataire avez-vous mis en place et quel est le montant des pénalités déjà réclamées aux prestataires par la commune pour non-respect de ces engagements contractuels ?

M. VEILLEROT : Je vous confirme que le service des bâtiments est en charge de la gestion de cette prestation. Ce service est très insatisfait actuellement de la prestation qui est délivrée par ce prestataire en place notamment avec une situation critique dans trois écoles élémentaires de la commune. Ce prestataire a été choisi au début de l'année 2022, non pas parce que nous avons viré le précédent prestataire, mais après la défection du prestataire précédent qui était en charge de cette prestation qui lui-même suivait un prestataire qui était en charge pendant huit années. Pour cet appel d'offre, les services municipaux avaient travaillé pour définir un cahier des charges en ligne avec les besoins à jour actuels de chaque bâtiment et aussi des occupants de chaque bâtiment. Ce prestataire qui a été choisi, a des obligations de résultats, qui ne sont pas là, je vous l'accorde, pour un certain nombre de points dans la commune. Mais, un point très important du cahier des charges a été mis en place et notre prestataire a l'obligation de faire cadrer le contrat des intervenants en termes d'horaires principalement avec les besoins de la ville et ce qui n'était pas respecté depuis plusieurs années. Cette obligation a pour conséquence une mise à niveau des contrats de pratiquement la totalité des intervenants en place depuis plusieurs années qui effectivement n'avaient pas été mis à jour depuis très longtemps. Cette mise à niveau va engendrer un certain nombre de changements de certains intervenants si aucun accord entre l'intervenant en place et la direction de la société du prestataire ne peut être trouvé. Aujourd'hui, il y a deux points c'est à dire que la mise à niveau des contrats et là c'est un vrai problème même si les dossiers les plus difficiles ont été réglés notamment celui du manager a été réglé cet été. Cette mise à niveau des contrats n'est pas finie et demande plus de temps contrairement à ce que nous avait dit le prestataire et il nous demande donc des délais. Le deuxième point plus important est concentré sur les écoles car le remplacement des intervenants des écoles s'avère très compliqué. Les raisons avancées par le prestataire et nous les entendons, c'est qu'il a sous-estimé du moins, ne nous a pas alerté sur la difficulté de trouver des intervenants acceptant de travailler 4 jours par semaine et non pas 5 jours comme c'était spécifié, puisque le mercredi il n'y avait pas besoin de faire de ménage. Ce choix avait été fait dans un souci de contraintes budgétaires. Ce point important est un problème pour le recrutement et surtout pour faire en sorte que les intervenants même recrutés restent. On s'est aperçu que les intervenants qui ont été recrutés pour le remplacement des anciens intervenants, finalement ils peuvent rester une semaine, deux semaines, voire même si ça ne les intéresse pas dès qu'ils ont un contrat de 5 jours qui leur est proposé par une autre société, ils partent. Dans ces trois écoles principalement, des remplacements successifs de gens qui ne restent pas et c'est un vrai problème. Pour répondre à votre question, on demande pendant cette période de finir la mise à niveau des contrats pour la fin de l'année en espérant qu'ils réussiront et on leur demande d'accentuer très fortement la supervision des prestations des nouveaux intervenants mis en place, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui notamment dans les écoles Montretout et Coteaux. Les services municipaux surveillent beaucoup plus et demandent aux directeurs de remonter les informations afin de raccourcir les délais pour connaître effectivement les dysfonctionnements. Nous regardons aussi la possibilité budgétaire de pouvoir changer le cahier des charges et ainsi pouvoir demander des interventions de ménage dans les écoles pour 5 jours dans le but de faciliter le recrutement d'intervenants pour les écoles, mais effectivement c'est une recherche budgétaire nouvelle puisque ça va augmenter le coût que l'on avait inscrit pour le ménage. On est en train de regarder comment réaffecter des budgets.

M. GRUBER : En complément de ce qu'a dit Jean-Jacques VEILLEROT, je souhaite préciser que la difficulté se rencontre sur 3 écoles élémentaires et que la ville compte 11 établissements scolaires. L'école du Centre où il y a une stabilité de l'équipe de subit pas du tout les mêmes difficultés qu'on a pu effectivement rencontrer actuellement sur Montretout, Coteau et Val d'Or, c'est un point important. En ce qui concerne les toilettes à Montretout, il se trouve que je suis passé le samedi matin à 8h après le conseil d'école qui avait eu lieu la veille et j'ai constaté effectivement que les toilettes avaient été faites, donc nous sommes passés avant que l'agent ait pu effectivement intervenir dans ces toilettes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Le MAIRE : Je ne veux pas entrer dans le débat des toilettes, mais, je suis un vieux garçon issu de vieilles traditions et moi je n'avais pas de personnel pour tirer ma chasse d'eau et mes parents m'ont appris à la tirer. Quand vous nous dites que les chasses d'eau ne sont pas tirées, il faut apprendre aux enfants à la tirer. C'est comme l'ensemble de cette société où on demande tout aux autres et on ne fait rien soi-même. Si vous avez la chance d'avoir du personnel qui tire votre chasse d'eau, c'est formidable, mais ce n'est pas le cas de la grande majorité des Clodoaldiens j'en suis sûr. Le principe qui doit se faire au sein des familles, c'est la propreté. Quand je quitte un lieu, j'essaie de le laisser dans l'état dans lequel je l'ai trouvé et notamment je tire la chasse d'eau enfin moi j'ai appris ça dans ma famille, et croyez-moi j'avais plutôt intérêt à le faire. Question suivante

Mme POTIER : Dans le magazine de Saint-Cloud juillet 2019, vous faisiez une annonce sur le digital, un bel article : « la fibre pour tous - Le déploiement de la fibre n'a pas été un long fleuve tranquille, explique Vincent Jacquet, Adjoint en charge de l'Environnement Numérique. La rupture de contrat entre le département et Sésualum a fait perdre aux habitants plus de 3 ans dans l'accès au bouquet fibre. Dès que ce fut techniquement possible en septembre 2018, nous avons demandé avec le maire l'accélération du projet à la société Covage qui a racheté le réseau Sésualum et aux opérateurs ; moins d'un an après Saint-Cloud est fibré et la plupart des habitants ont désormais accès à au moins un opérateur » En fait trois ans plus tard, c'est regrettable, mais c'est le ras-le-bol des naufragés de la fibre entre les habitations qui ne sont toujours pas raccordées, celles qui ont eu la chance de l'être un jour mais qui se retrouvent coupées pendant des mois parce qu'un nouvel abonné a été raccordé et ont piqué la prise. En fait le réseau est sous-dimensionné, c'est la grosse galère et à l'heure du télétravail c'est juste insoutenable. Comme dans d'autres villes du 92, un collectif de naufragés exaspéré et fatigué de se faire balader, s'est monté. J'invite les personnes qui ont posté des articles sur ce problème de fibre dans la rubrique « vous et nous » du site internet à rejoindre le collectif. J'en profite pour faire une petite parenthèse concernant le forum du site lors du précédent conseil. Vous indiquez ne pas répondre lorsqu'un poste était anonyme. Je me permets de rectifier, vous ne répondez pas simplement quand ça vous dérange car pour ce sujet de fibre au total seulement 5 réponses de la ville en 2020 et 2021 et zéro réponse en 2022 alors qu'on a déjà 22 publications sur cette année et pour la plupart les personnes ont bien laissé leur nom, certains ont même laissé leur adresse électronique pour être recontacté donc je suggère de rebaptiser la rubrique « Vous et Nous » en « Vous et Vous » ce serait plus aligné avec la réalité. Pour en revenir au problème de fibres, un collectif s'est donc monté, il est entré en contact avec les services de la mairie et après plusieurs semaines c'est le désagréable sentiment que le sujet n'avance pas plus, enfin un espoir qui de plus qui s'éteint. Nous savons que le sujet est complexe, les acteurs sont nombreux, les responsabilités sont éclatées, mais nous savons aussi que c'est souvent celui qui fait le plus de bruit qui est le plus rapidement servi. Nous avons l'exemple de la ville de Rueil-Malmaison qui en est déjà à sa deuxième réunion publique sur le sujet et qui a également médiatisé le sujet avec un bel article dans *Le Parisien*. Monsieur le Maire, pouvez-vous comme vous l'avez fait à l'époque, demander l'accélération de la résolution de ce problème pour que trois ans après votre annonce dans le *Saint-Cloud Magazine*, la fibre soit enfin pour tous ?

Mme LOUVET : La question initiale portait uniquement sur les débranchements sauvages. Je vais répondre sur cette première partie et revenir sur un deuxième point que vous évoquiez à savoir la poursuite ou la fin on l'espère à un moment, de la pose de l'infrastructure de fibre optique.

Effectivement, depuis quelques semaines sur la ville, on constate ces fameux débranchements de prise en fibre optique chez certains utilisateurs qu'on appelle des débranchements sauvages. C'est très dommageable puisque honnêtement certains Clodoaldiens ont la fibre depuis plusieurs mois, voire années, et en l'espace d'un instant, plus de connexion. Il faut savoir que cette situation vécue, vous l'évoquiez par certains Clodoaldiens a fait écho à d'autres situations plus proches de nous, mais aussi beaucoup plus loin puisque c'est globalement sur l'ensemble du territoire national qu'on a ce constat qui est fait de débranchements conséquences en fait de la méthode de déploiement notamment sur les zones denses. Aujourd'hui, même si la Ville n'a pas la compétence en matière de déploiement de la fibre, nous recevons pas mal de signalements de Clodoaldiens et nous nous attachons en fait à exposer toutes ces situations problématiques notamment et avant tout aux opérateurs d'infrastructures pour qu'ils aillent vérifier l'état du réseau. Lorsque la problématique relève par contre du versant commercial et pratique généralement des sous-traitants, là on a très peu de leviers et finalement seul le respect des routes optiques et la manière dont se construit le réseau fibre optique permettrait de lever ces difficultés. À cet égard nous avons eu l'information qu'un travail de labellisation des intervenants était en cours entre opérateurs d'infrastructures et opérateurs commerciaux. Sachez que la Ville se mobilise au sein d'associations spécialisées sur le numérique pour alerter sur ces difficultés et ces pratiques. On ne le fait



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

pas dans la presse mais on le fait dans des cercles autres. Enfin la Ville a également été impactée par ces types de débranchements, donc on a tout à fait connaissance de la pénibilité qu'ont les Clodoaldiens à retrouver une connexion. En ce qui concerne le déploiement du réseau fibre, on a mis en place et il me semble que j'avais fait une communication il y a quelque temps une adresse mail dédiée qui est très active et là je remercie l'administration qui est extrêmement mobilisée au quotidien pour répondre dans la mesure du possible le plus vite aux Clodoaldiens à la fois pour leur expliquer comment se passe le développement de la fibre et en parallèle de ça, on a des échanges quasi hebdomadaires avec XP fibre pour un suivi très précis des adresses en souffrance pour essayer de constituer des poches sur Saint-Cloud pour qu'ils puissent ensuite organiser le déploiement de leurs prestataires pour ouvrir les routes optiques parce qu'eux aussi ont une question d'optimisation derrière les déplacements des techniciens qu'ils font.

Le MAIRE : Je vous remercie, merci beaucoup Madame LOUVET. C'est toujours marrant la façon dont vous présentez les choses Madame POTIER, franchement rien ne marche dans cette commune, si on vous écoutait en fait c'est toujours mieux ailleurs, c'est assez caricatural d'ailleurs. Depuis l'article *du Parisien*, Rueil-Malmaison est complètement fibré et il n'y a plus aucun problème, malheureusement allez voir Rueil-Malmaison et vous verrez que l'article *du Parisien* n'a pas changé grand-chose. Il y a deux choses bien différentes qui se passent et qui ne se passent pas qu'à Saint-Cloud, mais malheureusement partout comme l'a dit Madame LOUVET sur le territoire national et qui relèvent d'une pratique qui est quand même ahurissante dans ce pays parce qu'on est quand même en 2022. Effectivement, il y a deux problèmes différents : le premier c'est des gens qui n'ont pas le déploiement et ça il faut être très précis parce que quand on vous écoute on a l'impression que personne n'est fibré. Il y a plus de 13 000 adresses à Saint-Cloud, il y a je crois 568 adresses sur 13 000 qui n'ont pas le déploiement, vous faites le ratio, vous allez voir qu'on n'est quand même pas loin de quelque chose d'abouti. 568 sur 13 000 ça c'est le point d'adresses non déployées. Ensuite, il y a beaucoup plus de gens, dans le solde des autres, qui l'ont eue, qui ne l'ont plus ou qui sont déployés mais qui n'arrivent pas à avoir le service commercial parce qu'en fait une fois que c'est déployé, il faut un opérateur commercial pour amener la fibre dans le bâtiment ou dans l'habitation et là effectivement les opérateurs arrivent, ouvrent les armoires et débranchent purement et simplement les copains pour se brancher à la place. C'est comme ça que ça se passe en France aujourd'hui, c'est quand même hallucinant. Je veux bien que la mairie de Saint-Cloud et principalement le Maire soient responsables de ça, mais enfin c'est me donner beaucoup de pouvoir et si j'étais responsable de ça, je peux vous dire que j'irais contrôler les boîtes rapidement et que je réglerais les problèmes rapidement, malheureusement on n'est pas derrière toutes ces personnes qui viennent que ce soit Orange, SFR, Bouygues ou autres qui ont ces pratiques, qui sont répandues pas que dans les Hauts-de-Seine mais partout en France, et qui sont détestables. Je n'arrivais pas y croire en fait et j'ai appelé des dirigeants d'Orange je suis en contact régulier avec le président d'XP fibre parce qu'effectivement rue des Tennerolles, nous avons eu un acte de vandalisme, c'est à dire que de l'acide avait été versé dans les boîtes de branchements et là vous voyez c'est encore un autre sujet. Le président d'XP fibre a été très réactif puisque les équipes sont venues, il y avait 13 points précis qui étaient déconnectés, qui ont été réparés fin octobre. Contrairement à ce qu'on aurait pu croire en vous écoutant, nous sommes très actifs sur un sujet sur lequel nous n'avons pas la compétence, mais où nous essayons de jouer les conciliateurs, les médiateurs, parce que vous avez raison par contre, quand on veut aujourd'hui télétravailler, consommer de l'Internet, de l'abonnement télévision, regarder l'équipe de Volley Pro A « les Mariannes », il faut avoir la fibre, vous avez raison. C'est très pénalisant surtout pour le télétravail quand on ne l'a pas. Nous sommes très actifs et enfin il faut que vous sachiez quand même que vous, vous dites « on va monter un collectif », nous on est des élus responsables et ce n'est pas parce qu'on ne répond pas sur le site de la ville qu'on ne s'occupe pas des gens. Moi, il y a des messages par mail que je renvoie régulièrement aux personnes que je mets en contact soit avec des opérateurs soit avec XP fibre. On n'a pas besoin de passer par la plateforme de la commune pour le faire et on est en contact Madame LOUVET, les services, le cabinet, régulièrement avec des administrés qui effectivement sont excédés parce qu'ils n'ont pas de réponse d'XP fibre ou des opérateurs, et avec qui on échange très régulièrement. Si pour vous faire plaisir on pourrait dire sur le site la plateforme « Vous et nous » ça y est, on a répondu à un Tel. On est des gens sérieux, on n'a pas que ça à faire, l'important c'est de traiter les administrés et leurs problèmes ce n'est pas de le faire savoir. Certains font de la politique comme ça, ce n'est pas notre cas nous on essaye de régler les problèmes, on n'y arrive pas toujours parce que ce sujet-là n'est pas dans notre compétence. Ce qu'il faut bien retenir puisque on est en communication, encore une fois le déploiement sur 13 000, c'est 568 qui ne l'ont pas, c'est ça la réalité du chiffre. Ensuite il y a un tas de sujets de déconnexions, de débranchement, de vandalisme qui existent, qui sont réels, et qui peuvent mettre plusieurs mois avant d'être résolus vous avez raison et c'est là



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

où on intervient. Le sujet des 568, il est très simple : « Qui paye ? » car pour fibrer ça va coûter 1 500 €, la prise, pour finalement une recette de 10-15 € pour XP fibre et donc en fait ils ne veulent pas payer et ce n'est pas qu'à Saint-Cloud, c'est partout à Sèvres à Rueil, donc à un moment, qui paye ? Est-ce que c'est la Ville qui doit payer ? Vous savez c'est comme les guichets automatiques dans le quartier des Coteaux, après la fermeture de l'agence de la Société Générale, avenue Bernard-Palissy, il n'y a plus de distributeurs, et ça coûte 60 000 euros d'implanter un distributeur et ce n'est pas une compétence municipale et ce n'est pas à la Ville de Saint-Cloud de payer. Pour la fibre, c'est pareil, on finira peut être par payer pour que les 568 soient en déploiement, mais au final c'est toujours les mêmes qui financent. Je voudrais remercier le Président de XP fibre que j'ai harponné une première fois assez violemment et qui depuis est à l'écoute, réagit, envoie des équipes sur le terrain, et il nous reste à régler le déploiement pour les 568. Il vous reste une question.

Mme GREVELINK : Il nous reste une question portant sur les permis de construire. Les permis de construire sont publics, on peut aller les consulter, mais on a qu'une information ponctuelle et pas une vision d'ensemble de la ville. On voulait savoir s'il serait possible de disposer périodiquement d'un état de l'ensemble des permis de construire d'habitats collectifs avec leur statut et leur avancement : Le statut, savoir s'il y a des logements sociaux qui sont prévus dedans ou non.

Le MAIRE : En l'absence de Monsieur BERTHET, j'ai regardé et il se trouve que vous avez posé exactement la même question à laquelle nous avons répondu le 26 juillet 2021, c'est dans l'Officiel.

Mme GREVELINK : Je m'en souviens bien, c'est moi qui vous ai posé la question.

Le MAIRE : Je vous fais la même réponse, les permis comme vous l'avez dit d'ailleurs, les permis de construire sont publics, ils sont affichés, soit en cours d'instruction, soit délivrés et effectivement c'est transparent, c'est clair, on sait combien il y a de logements, on connaît le pourcentage de logements sociaux tout ça on le sait et c'est disponible.

Mme GREVELINK : On le sait, mais on n'a pas une vision d'ensemble, on n'a pas un état d'avancement et ce n'est pas mon boulot, l'information, elle doit être transparente pour les Clodoaldiens.

Le MAIRE : Il y a un panneau d'affichage qui est public, qui peut être consulté à toutes les heures d'ouverture de la mairie et ensuite on peut consulter à la demande n'importe quel permis de construire au service de l'urbanisme. Madame Mons qui dirige les services techniques vous le confirmera, le service de l'urbanisme est à l'écoute, reçoit sur rendez-vous des administrés, leur donne les informations qu'ils souhaitent. Je n'ai jamais eu un administré qui s'est plaint de ne pas avoir accès à un permis de construire, ce n'est pas vrai.

Mme GREVELINK : Je reposerai la question l'année prochaine.

Le MAIRE : Si vous voulez !!

Mme DOUSAS : Les élèves d'une école de Saint-Cloud ont réalisé il y a quelques temps, l'année dernière peut-être je ne me souviens plus très bien, une vidéo présentant le Saint-Cloud de leurs rêves. J'ai beaucoup aimé cette vidéo, c'était tout notre programme !! Ils souhaitent notamment, comme de nombreux Clodoaldiens se sont des quartiers piétons pour pouvoir jouer, se rencontrer, circuler en toute sécurité. Ils ont même repris certaines zones de la ville, c'est assez incroyable qu'ils transformaient en zones piétonnes. Nous posons donc clairement la question : Pourquoi n'y a-t-il aucune volonté de la mairie de créer des zones piétonnes d'envergure sur la place de la mairie ? Mais aussi dans les différents quartiers de la ville. Nous avons pu par exemple assister au succès du groupe de musique qui avait été invité lors de la fête de la musique devant le café Mistinguette, c'était très bien !! il y avait beaucoup de monde ce soir-là, la foule débordait sur la rue mais aucune mesure n'avait été prise pour le quartier piéton et de manière générale un grand nombre d'enfants jouent aux côtés de leurs parents à ce même endroit vers ce café pendant que les parents prennent un café. Dès les premiers beaux jours après, l'école sans que la zone ne soit sécurisée, les ballons d'enfants vont sur la route, il faut toujours reprendre les ballons, redire aux enfants d'aller sur le trottoir parce qu'il y a des voitures qui passent. Pourquoi donc ne pas interdire aux voitures l'accès de certaines zones de la ville tout d'abord aux



Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2022

beaux jours, le week-end ou après 18h, afin de donner aux piétons la place dont même vos futurs petits électeurs rêvent dans leur vidéo sur la ville de Saint-Cloud.

Le MAIRE : C'est quand même assez intéressant, la façon dont vous présentez tout. Les CE2 de l'école Montretout ont fait cette vidéo qui était formidable effectivement dans ce qu'ils présentent. Vous me décrivez ce qui est quasiment la situation de Paris aujourd'hui et qui n'est sûrement pas celle que je veux pour la commune de Saint-Cloud. On ne doit pas vivre dans le même monde !! Vous me dites : quand on boit un coup chez Mistinguette, il faudrait que nos enfants puissent aller sur la rue, sans risque », mais quand les parents boivent un coup chez Mistinguette, ils sont responsables de leurs enfants. On ne va pas jouer sur les routes et moi-même à l'époque où il y avait moins de densité de circulation, je n'allais pas jouer sur les routes. Après vous me dites : «il faudrait piétonniser, tous les Clodoaldiens en rêvent » moi pour l'instant, je n'ai pas reçu un seul mail me demandant de piétonniser certaines rues. Une des équipes municipales proposait de piétonniser le centre village et contrairement à ce qui était dit, quand vous faites un questionnaire ou quand vous allez voir les commerçants concernés par cette rue, ce n'est sûrement pas ce qu'ils veulent. Il faut toujours mesurer les choses. On a la chance d'avoir quand même, Madame DOUTSAS, une commune dans laquelle il y a des espaces verts, des lieux de jeu assez conséquents. Il y a plus d' 1/2 hectare au jardin de l'Avre, il y a plus d' 1/2 hectare au square Marie Bonaparte, il y a le Domaine National de Saint-Cloud qui fait 460 hectares, avec l'opération Lumière en Scène qui commence demain, il y a des squares et des jardins partout, je ne sais plus combien, et franchement, on n'est pas une ville dense au sens Levallois-Perret par exemple qui est quand même la ville la plus dense d'Europe et où effectivement les espaces sont extrêmement limités. Je suis tout à fait d'accord avec vous le soir de Mistinguette et de la fête de la musique, il y avait un succès fou, il y avait un monde fou et je ne sais pas très bien si les services de la Ville avaient bien été prévenus en amont. Par contre, on n'avait pas sécurisé la place c'est évident, mais c'est un soir où il y a la fête de la musique et non pas toute l'année. On est partisans d'avoir des lieux où on peut s'égayer, faire du sport, marcher, courir, et il y en a plein dans Saint-Cloud, croyez-moi, la rue n'est pas tout à fait l'endroit adapté pour ça. C'est comme pour Madame POTIER tout à l'heure avec les chasses d'eau, les parents, il faut qu'ils s'occupent de leurs enfants et qu'ils les surveillent quand ils boivent un pot chez Mistinguette. Je suis ravi que Mistinguette cartonne, c'est un endroit super sympa franchement j'y vais de temps en temps avec mes filles. Si votre proposition c'est de laisser des enfants courir sur la rue et interdire les voitures, je ne partage pas cette vision-là de la société. Nous avons la chance d'avoir beaucoup d'espaces publics à disposition des enfants qui leur permettent de pouvoir faire du sport, s'aérer, courir, de se défouler sans prendre de risques sur la voie publique.

Mes chers collègues, La séance est levée, merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23h10

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Sacha GAILLARD

Le Maire

Éric BERDOATI